



**Pour offrir les
meilleures chances
à chaque enfant**

**Rapport
d'activité 2025**

LA
JEUNESSE
VOUS
DIT
MERCI.



Avant de vous présenter plus en détail les actions du Groupe SOS Jeunesse en 2025, nous souhaitons rédiger ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes engagées au service de notre jeunesse la plus fragile.

Des équipes présentes dans nos établissements aux salariés en soutien au siège, sans oublier nos partenaires, ce sont plusieurs milliers de personnes qui chaque jour portent haut et fort les valeurs de notre association à travers leur implication, leur professionnalisme, leur énergie et leur générosité.

Merci à eux, merci à vous, et roulez jeunesse !

GUYLAINE CHAUVIN

*DIRECTRICE GÉNÉRALE
DU GROUPE SOS JEUNESSE*

ÉDITO



Faire (toujours) plus avec moins. C'est cette difficile équation que le Groupe SOS Jeunesse a dû résoudre en 2025. Plus, car le nombre d'enfants concernés par la protection de l'enfance et les mesures pénales sont en hausse, et moins, car les financements publics sont malheureusement de plus en plus contraints. Pour autant, les équipes du Groupe SOS Jeunesse, emmenées par Guylaine Chauvin, ont accompli cette année encore, un travail extraordinaire avec toujours comme point cardinal l'intérêt de l'enfant.

Je tiens particulièrement à saluer l'action des équipes en outre-mer, notamment à Mayotte, ravagée par l'ouragan Chido fin 2024, qui a nécessité une mobilisation exemplaire de leur part tout au long de l'année 2025. L'outre-mer, c'est aussi la Guyane où le Groupe SOS Jeunesse porte des projets innovants notamment dans le domaine du handicap. Dans un contexte où le recrutement et la pérennisation des salariés restent difficiles, je salue l'accent qui sera mis en 2026 sur la formation des collaborateurs.

SOPHIE FERRACCI

*PRÉSIDENTE DU
GROUPE SOS JEUNESSE*

"NE PAS S'EN TENIR À UNE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE MINIMALE, LÀ OÙ LES BESOINS DES JEUNES APPELLENT AU CONTRAIRE À ALLER PLUS LOIN"

Ce qui fait l'identité du Groupe SOS Jeunesse ne tient pas seulement à l'ampleur de ses missions, ni à la diversité des publics qu'il accompagne. Comme d'autres acteurs de la protection de l'enfance et du champ pénal, nous accueillons, accompagnons, soignons... Mais ce qui fait aussi notre singularité, et ce qui peut légitimement fonder notre fierté, tient à une volonté plus exigeante : celle de ne pas s'en tenir à une réponse institutionnelle minimale, là où les besoins des jeunes appellent au contraire à aller plus loin.

Car au-delà de l'accompagnement éducatif, thérapeutique ou social qui constitue le cœur de nos missions, un jeune accueilli dans l'un de nos établissements peut bénéficier de pratiques professionnelles spécifiques, fondées sur les acquis de la science. Qu'il s'agisse de développer les compétences psychosociales, de mieux accompagner la vie affective, relationnelle et sexuelle, de lutter contre les violences, de soutenir les habiletés parentales, de prévenir les conduites addictives ou de travailler sur le risque de réitération délinquante, il s'agit, à chaque fois, de permettre aux professionnel·le·s de s'appuyer sur des outils probants pour favoriser les nouveaux apprentissages, sécuriser les parcours et rendre possibles, pour les jeunes et pour les familles, des évolutions durables.

Cette ambition supplémentaire ne va pas de soi. Elle ne procède ni d'un cadre budgétaire plus favorable, ni d'une facilité particulière. Elle repose sur une volonté associative acharnée à rechercher des financements privés complémentaires aux budgets alloués par les autorités de tarification et de contrôle, pour permettre le déploiement de programmes qui donnent davantage aux jeunes accompagnés. Et c'est aussi cette volonté qui permet de faire vivre concrètement les valeurs de l'association, de les traduire dans les pratiques quotidiennes, et qui fait la marque et la fierté du Groupe SOS Jeunesse.

GUYLAINE CHAUVIN

*DIRECTRICE GÉNÉRALE
DU GROUPE SOS JEUNESSE*

SOMMAIRE

À PROPOS

<i>Le Groupe SOS</i>	<i>p.8</i>
<i>Le Secteur Jeunesse</i>	<i>p.14</i>
<i>Le Groupe SOS Jeunesse</i>	<i>p.20</i>

NOS PLAIDOYERS

p.26

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

<i>Évolution de nos pratiques</i>	<i>p.32</i>
<i>Dynamique de nos dispositifs</i>	<i>p.42</i>
<i>Les chiffres clés</i>	<i>p.48</i>

PORTRAITS

<i>Ils font la jeunesse</i>	<i>p.82</i>
<i>Ils sont la jeunesse</i>	<i>p.90</i>

ACCUEILLIR ET SOUTENIR

<i>Qualité de prise en charge</i>	<i>p.96</i>
<i>Les salarié·e·s de l'association</i>	<i>p.98</i>

BILAN FINANCIER

p.102

PARTENARIATS

p.106

PERSPECTIVES

Nos objectifs pour 2026

p.110

Les projets à soutenir

p.112

LE RÉCAP'

p.114

SOMMAIRE



UN GROUPE AU *PLURIEL*

L'association Groupe SOS est une organisation à but non lucratif d'ampleur, engagée en faveur du vivre-ensemble. Elle développe et unit des associations et entreprises sociales, reliées par leur engagement social et environnemental.

Son action s'articule autour de deux grandes priorités : la gestion d'établissements non lucratifs dédiés à la jeunesse, à la santé, aux personnes vulnérables et aux personnes âgées ; la préparation d'un avenir durable et solidaire, avec des projets ambitieux pour la transition écologique, la revitalisation territoriale et les commerces responsables et l'accès à la culture.

Laïc et apaisant, l'association Groupe SOS porte un véritable projet de société, centré sur l'intérêt général.

AVEC 26 000 PERSONNES EMPLOYÉES, PLUS DE 3 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES CHAQUE ANNÉE ET UNE PRÉSENCE DANS 50 PAYS, L'ASSOCIATION GROUPE SOS PROUVE QU'UN IMPACT D'ENVERGURE EST SOUHAITABLE POUR BÂTIR UN AVENIR PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE.

50

Pays impactés

26 000

Salarié·e·s

+3M

Bénéficiaires



QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU GROUPE SOS ?

En 2025, l'association Groupe SOS a engagé une démarche de clarification, pour mieux définir et dénombrer ses bénéficiaires, pour rendre plus lisible la portée et la diversité des actions menées par ses établissements et services.

Les bénéficiaires de l'association Groupe SOS sont les personnes et les organisations auprès desquelles nos établissements et services ont contribué à produire au moins un changement positif.

Selon les publics et les dispositifs, ces changements peuvent concerner une ou plusieurs dimensions de la vie : sociale, professionnelle, sanitaire, éducative, culturelle, environnementale, etc. Ils peuvent être directs ou indirects, visibles ou plus diffus, ponctuels ou durables.

Même lorsqu'ils sont difficiles à mesurer ou à attribuer précisément, l'association Groupe SOS considère que tous ces impacts comptent. C'est leur combinaison qui permet au Groupe SOS d'agir à une échelle large et de contribuer, de manière systémique, à une société plus inclusive, solidaire et durable, au service du vivre-ensemble.

MOBILISÉ·E·S POUR LE VIVRE-ENSEMBLE, *DEPUIS 40 ANS ET POUR LONGTEMPS !*

En 2025, le Groupe SOS a fêté quarante années d'actions au service du bien commun. L'occasion de rassembler les salarié·e·s de l'association au Zénith Paris - La Villette pour célébrer le vivre-ensemble et aborder les quarante prochaines années avec détermination et enthousiasme pour relever les nombreux défis sociétaux, sociaux et environnementaux qui se présentent devant nous.





UN SECTEUR AU SERVICE DE *TOUS·TES*

PARCE QUE CHAQUE JEUNE A SON HISTOIRE, PARFOIS DIFFICILE, SES ASPIRATIONS ET SES CAPACITÉS À S'ACCOMPLIR, NOS DISPOSITIFS SONT AUSSI VARIÉS QUE LES BESOINS SONT DIVERS.

Le secteur Jeunesse est composé de l'association Groupe SOS Jeunesse et 16 associations filiales. Nos actions vont de l'accueil en crèche d'enfants, parfois en situation de handicap, à la protection et l'accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes majeur·e·s en danger ou en conflit avec la loi, en passant par l'éducation par le sport ou encore le parrainage de proximité.

Cette implantation permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques de l'enfance et des besoins des publics et des territoires. Les problématiques des DROM¹ étant différentes de celles identifiées en métropole, le fonctionnement des associations situées dans ces territoires est plus autonome. Leurs actions, pour répondre à des besoins spécifiques, se concentrent sur la jeunesse, mais pas seulement. Acteurs majeurs du social et du médico-social à La Réunion et à Mayotte, ces associations interviennent également dans les champs du Handicap, de l'Insertion et des Solidarités.

1. Départements et régions d'outre-mer

RÉPARTITION PAR PÔLE

À PROPOS
—
LE SECTEUR JEUNESSE

Pôle Enfance, hors Océan Indien

Groupe SOS Jeunesse
La Sauvegarde des Ardennes
Le Cap
Le village d'enfants Pierre et Paul Saury
L'AMFD
Le Renouveau
Parrains Par Mille
Nosiam
Point Sud

Pôle Petite Enfance

Crescendo
OCM Ceasil
Crèche Eugénie Éboué Tell
La Ronde des Enfants

Pôle Océan Indien

Mlezi Maore
Fékler

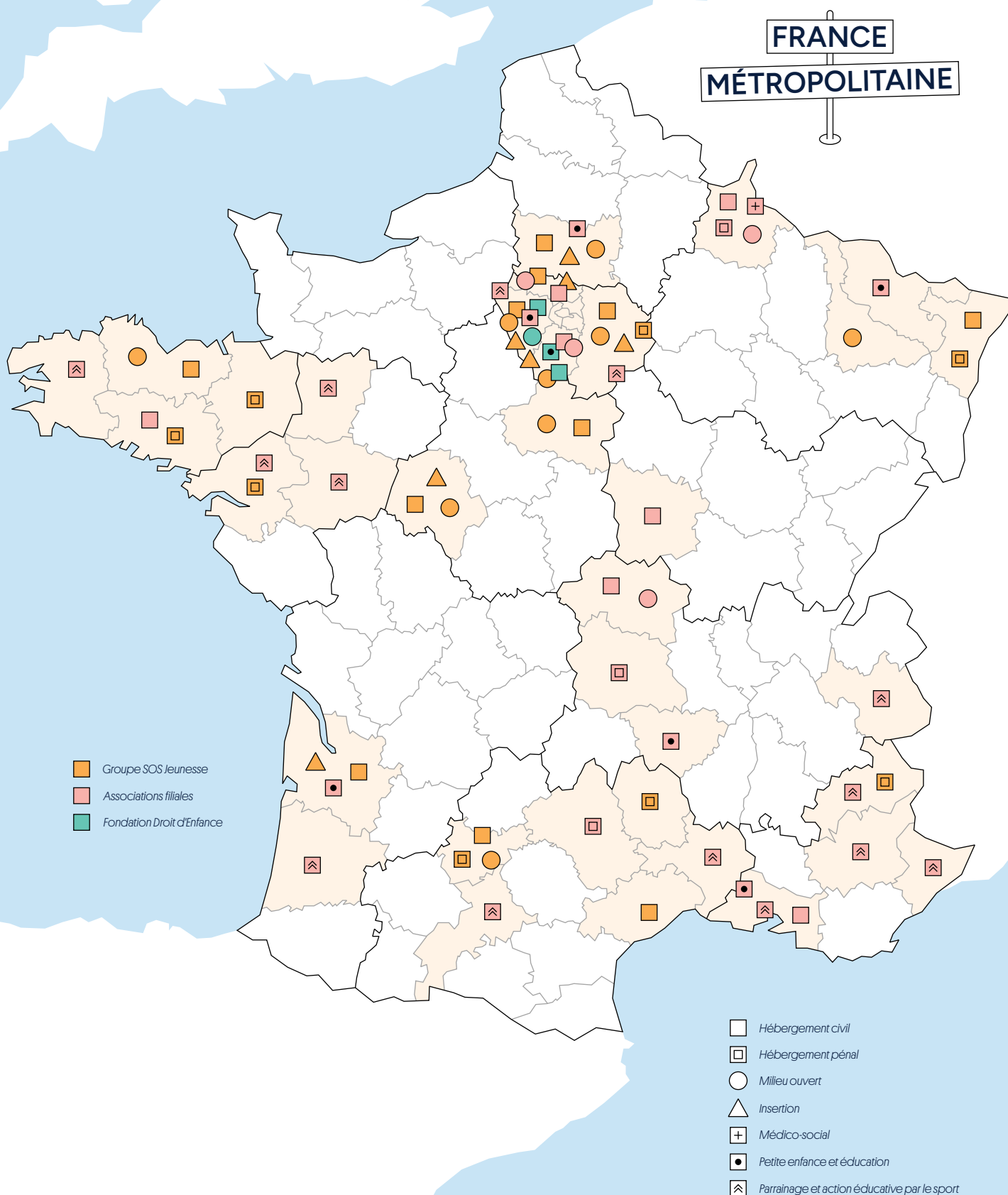
Pôle Éducation

Groupe SOS Éducation
École Olympe de Gougues



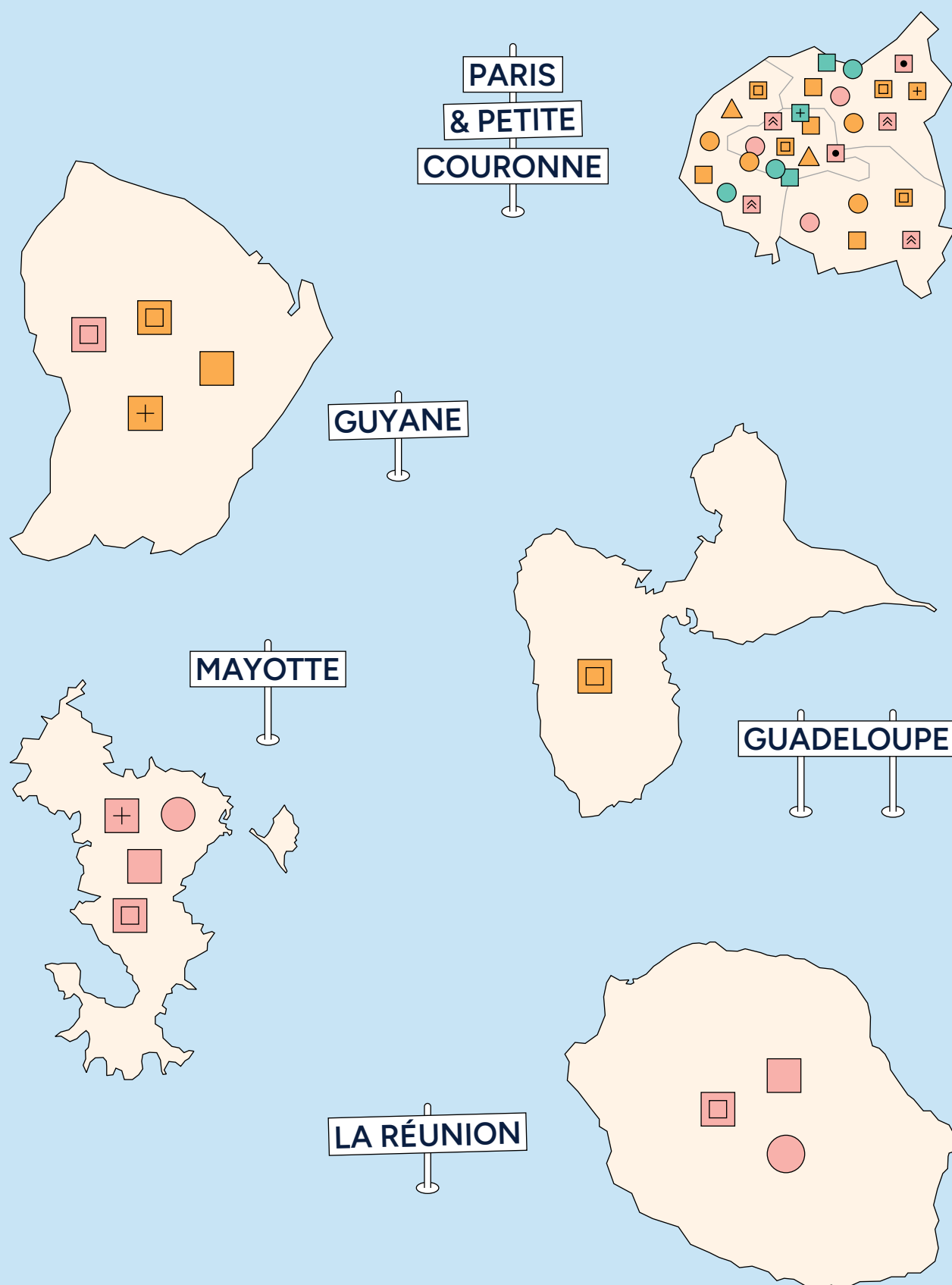
Association Fékler
La Réunion

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



À PROPOS

LE SECTEUR JEUNESSE





UNE ASSO QUI ÉDUQUE ET *PROTÈGE*

L'ASSOCIATION GROUPE SOS JEUNESSE EST LE PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE.

Sa mission : éduquer et protéger enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté compte tenu de leur environnement familial, social et économique. Soutien à la parentalité, accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en difficultés psychologiques, alternatives à l'incarcération et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle... concevoir et mettre en œuvre des moyens innovants d'aide, de soutien et d'accompagnement, tels sont le moteur et la boussole du Groupe SOS Jeunesse.

Présente dans 24 départements, en métropole et outre-mer avec 62 établissements et services d'aide sociale à l'enfance, de protection judiciaire de la jeunesse et de prise en charge du handicap, en lien étroit avec les pouvoirs publics, l'association comptait 11 128 jeunes bénéficiaires en 2025.

Groupe SOS Jeunesse est l'une des associations fondatrices du Groupe SOS.

Foyer Éducatif de Moissac
Tarn-et-Garonne



**TROIS CHAMPS D'ACTION :
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE,
LE MÉDICO-SOCIAL
ET LE PÉNAL**

24

Départements

62

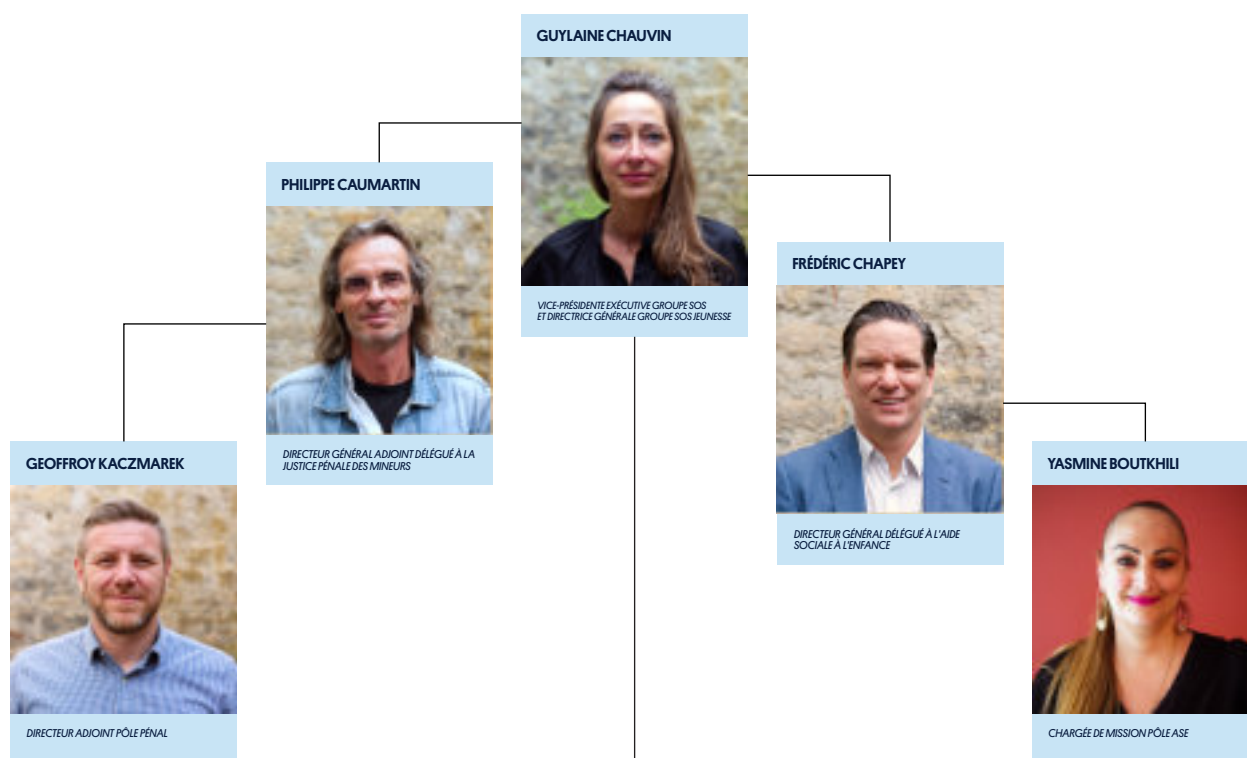
Établissements

11 128

Jeunes en file active

NOTRE GOUVERNANCE

À PROPOS
LE GROUPE SOS JEUNESSE



FONCTIONS SUPPORT



NOS ADMINISTRATEUR·RICES BÉNÉVOLES

SOPHIE FERRACCI

AVOCATE, DIRECTRICE ADJOINTE DES
AFFAIRES JURIDIQUES GROUPE CAISSE DES
DÉPÔTS, REPRÉSENTANTE DE L'ASSOCIATION
AU CA DE L'UNION

LAURENT BALMIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'HÔTEL CASINO
BARRIÈRE DE TOULOUSE

CHRISTINE ESCHENBRENNER

PROFESSEURE DE LETTRES ET D'HISTOIRE,
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
PARRAINS PAR MILLE

ARNAUD MOUROT

VICE-PRÉSIDENT D'ASHOKA, PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION PLAY INTERNATIONAL ET DE
L'ASSOCIATION POUR LE SPORT INCLUSIF

IVAN GUITZ

RETRAITÉ, EX-MAGISTRAT, JUGE DES ENFANTS,
EX-PROFESSEUR À L'ENM, AUTEUR, CANDIDAT
REPRÉSENTANT AU CA DE L'UNION

MARIE TABARIN

PSYCHIATRE, ADMINISTRATRICE D'UN
COLLECTIF DE DÉFENSE DES SOINS
PSYCHIQUES DE L'ENFANT

**FAIRE
ENTENDRE
LA
VOIX
DES
*JEUNES***

LE GROUPE SOS JEUNESSE FAIT USAGE DE SON EXPÉRIENCE DE TERRAIN POUR PRENDRE PART AU DÉBAT PUBLIC.

À travers nos plaidoyers, nous proposons des solutions aux décideuses et aux décideurs pour répondre aux besoins concrets observés au quotidien dans nos établissements. Cette démarche constitue un levier essentiel pour porter une vision éducative et préventive ambitieuse, destinée à l'amélioration continue de l'accompagnement des jeunes, en cohérence avec les enjeux de ses deux pôles d'activité : la justice pénale des mineurs et la protection de l'enfance.

NOS PRIORITÉS POUR LA JEUNESSE

NOS PLAIDOYERS

CRÉER UN SERVICE DE SUITE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, ACCESSIBLE AUX JEUNES DE 17 À 25 ANS, SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE.

Quand on considère que la population générale quitte le domicile familial de plus en plus tard (autour de 25 ans) et atteint l'autonomie financière vers 27 ans, nous demandons à des jeunes plus fragiles que les autres, au passé complexe et sans soutien familial, d'être autonomes plus tôt que ceux bénéficiant d'un soutien. Cela conduit bien souvent à l'échec de l'insertion dans le logement, l'emploi, la vie sociale, le soin, ainsi que l'oubli de l'équilibre psychique, du bien-être et de l'estime de soi.

Aussi, investir dans un accompagnement adapté pour nos jeunes majeurs après la fin de la prise en charge au sein d'un établissement, que ce soit au pénal ou à l'ASE, est la seule solution à même de bénéficier aux jeunes, à la société dans son ensemble, et aux finances publiques.

En réponse à cette injonction à l'autonomie à 18 ans, absurde, trop rapide et ne tenant pas compte des besoins éducatifs, le Groupe SOS Jeunesse a modélisé en 2025 un dispositif de suite, dénommé « La Maille », pour sécuriser les parcours à la sortie des établissements. En assurant un accompagnement durable et en maintenant un lien éducatif avec un environnement déjà connu des jeunes, ce dispositif vise à prévenir les ruptures et soutenir l'accès au droit commun et les sorties positives vers l'autonomie. Déjà déployé et financé à Paris au bénéfice de certains de nos jeunes pris en charge à l'ASE, l'association poursuit le travail de structuration d'une entité juridique dédiée, afin d'en proposer un déploiement à grande échelle aux financeurs possibles (départements, PJJ, mécènes...).



Recommandation issue
du plaidoyer "Protection de
l'enfance".



RECENTRER LES CEF SUR DES PROJETS ÉDUCATIFS INNOVANTS ET CONTENANTS, AFIN D'EN FAIRE UNE VÉRITABLE ALTERNATIVE À L'INCARCÉRATION.

Dans le champ de la justice pénale des mineurs, notre expérience des centres éducatifs fermés illustre la capacité du secteur associatif à proposer des accompagnements exigeants, individualisés et orientés vers l'insertion, en alternative à l'incarcération. Car nous avons toujours considéré que les mineurs à l'origine d'actes délictueux, voire criminels, sont avant tout des enfants en danger. Nous faisons le pari qu'il-elle-s peuvent toujours s'amender ; aussi nos réponses visent-elles d'abord à faire rimer au mieux sanction avec éducation.

Si les évolutions annoncées par le Garde des sceaux pour transformer les CEF en Unités Judiciaires à Priorité Éducative (UJPE) vont dans le sens de cette exigence d'abord éducative, le Groupe SOS Jeunesse reste très vigilant quant aux

moyens humains et organisationnels nécessaires pour maintenir la qualité de l'accompagnement et la stabilité des équipes éducatives. La poursuite de l'activité de nos établissements ne pourra être garantie si la réforme exige plus d'offres de placement avec moins de salariés et une enveloppe budgétaire minorée. Les échanges avec les pouvoirs publics se poursuivent et nous continuerons de porter haut et fort nos convictions visant à limiter l'enfermement des enfants, à poursuivre la diversification des modalités du placement pénal et à mieux professionnaliser les équipes éducatives.



Recommandation issue du plaidoyer "Justice pénale des mineur-es".

NOS PRIORITÉS POUR LA JEUNESSE

DÉVELOPPER UN "PARCOURS MNA" AU PÉNAL, PROPOSANT UN ACCUEIL DE LONGUE DURÉE EN UNITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE.

PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ DE TRANSFORMER LA MESURE PÉNALE EN MESURE CIVILE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PJJ/ASE AFIN DE GARANTIR LA CONTINUITÉ DES PARCOURS.

En 2025, avec l'ouverture de la MESA, unité expérimentale d'hébergement et d'accompagnement pour mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge dans le cadre pénal, l'association a pu concrétiser sa préconisation en faveur de l'accueil des mineurs non accompagnés faisant l'objet d'une mesure pénale, dans une unité d'hébergement à taille humaine (6 places), visant à construire un parcours éducatif très individualisé et à favoriser une stabilité dans l'accompagnement.

Il s'agit de proposer à ces jeunes une alternative à l'incarcération, inefficace et trop souvent prononcée par défaut, pour ces publics.

Ce projet a néanmoins été confronté à des difficultés d'implantation, conduisant à déplacer le site initialement envisagé en Seine-Saint-Denis vers les Hauts-de-Seine avec une réduction du dispositif, passé de deux unités de six places à une seule unité de six places. Ces contraintes témoignent des résistances encore fortes sur certains territoires face à l'accueil de publics particulièrement vulnérables. Elles rappellent la nécessité portée par Groupe SOS Jeunesse de toujours soutenir des initiatives éducatives capables de répondre à des parcours marqués par des ruptures successives, une précarité administrative et des besoins éducatifs, sociaux et psychiques renforcés.



Recommandation issue du plaidoyer "Justice pénale des mineur-es".

**CRÉER DANS CHAQUE DÉPARTEMENT
DES PROJETS SPÉCIFIQUEMENT DÉ-
DIÉS AUX JEUNES EN SITUATION DE
HANDICAP ET RELEVANT DE LA PRO-
TECTION DE L'ENFANCE, CO-
CONSTRUITS PAR LES DÉPARTEMENTS
ET LES AGENCES RÉGIONALES DE
SANTÉ.**

Les jeunes porteurs d'un handicap et relevant de la protection de l'enfance, à la croisée des dispositifs institutionnels, peinent à bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins en matière de soins comme de protection. Pour répondre à cette difficulté, l'association a créé depuis plusieurs années des projets dédiés aux jeunes aux profils complexes comme l'Étoile (93) ou la Parenthèse (37). Fin 2025, elle poursuit cette dynamique en proposant à la collectivité territoriale de Guyane et à l'ARS Guyane la construction d'un dispositif similaire de 4 places.

La concrétisation de ce projet reste à finaliser, et l'association continuera de porter et promouvoir des dispositifs adaptés aux territoires pour répondre à cet enjeu, et renouvelle son ambition de voir porter des appels à projet conjoints ARS/département. Groupe SOS Jeunesse a ainsi contribué à faire de cet enjeu la thématique fil rouge de l'édition 2026 des rencontres territoriales de la protection de l'enfance – RTPE – qui se dérouleront en Martinique à l'automne.



Recommandation issue
du plaidoyer "Protection de
l'enfance".

En prenant position, à travers ses plaidoyers, en faveur de la promotion des politiques publiques centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et la primauté de l'éducatif, l'association porte une ambition forte et formule des propositions à destination des décideuses et décideurs publics. Les initiatives et réalisations de l'association en 2025 ont permis d'en concrétiser certaines, mais les enjeux sont complexes, la tâche reste immense et les lignes sont encore dures à faire bouger. Notre mobilisation, notre expérience et notre engagement au service de ces grandes causes ne faibliront pas.



Nos plaidoyers complets
sont à retrouver sur le site
groupe-sos.org.



**PRENDRE
DU
RECU
POUR
MIEUX
AVANCER**

LE GROUPE SOS JEUNESSE ADAPTE SES PRATIQUES AUX ÉVOLUTIONS DE LA JEUNESSE ET DE SON ENVIRONNEMENT.

Les jeunes en situation de vulnérabilité font face à des défis spécifiques, souvent amplifiés par des inégalités sociales, économiques ou éducatives. Les accompagner exige une écoute active, une compréhension fine de leurs réalités et une capacité à adapter nos réponses à leurs besoins changeants.

LA TRANSFORMATION À VENIR DES CEF EN UJPE.

Groupe SOS Jeunesse s'investit pleinement dans les réflexions accompagnant la transformation des Centres Éducatifs Fermés (CEF) en Unités Judiciaires à Priorité Éducative (UJPE), annoncée le 26 novembre 2025 par le Garde des sceaux et précisée par une circulaire de politique pénale et éducative du 11 février 2026.

Les UJPE ont vocation à devenir un dispositif unique de placement pénal, en remplacement des CEF publics et des foyers éducatifs classiques du secteur public de la PJJ.

La transformation s'appliquera, dans un premier temps, aux 19 CEF publics. Elle a ensuite vocation à être étendue aux établissements du secteur associatif habilité (SAH), selon des modalités qui restent à définir. À ce titre, Groupe SOS Jeunesse plaide pour la préservation de la visée avant tout éducative de ces nouveaux établissements et participe aux échanges avec la Direction nationale de la Protection judiciaire de la jeunesse et la CNAPE pour contribuer activement à l'élaboration d'un cahier des charges spécifique au SAH.

La poursuite du programme de création des CEF est directement affectée par l'évolution de la politique pénale :

- CEF d'Amillis (Seine-et-Marne) : l'ouverture est prévue en avril 2026. Les échanges engagés avec la DIRPJJ IDF-OM fin 2025 ont permis de faire évoluer le projet vers un établissement expérimental de placement judiciaire, autorisé pour deux ans, période durant laquelle la transformation en UJPE sera engagée.
- CEF de Bléré (Indre-et-Loire) : les travaux ont débuté en septembre 2025 et l'ouverture est programmée pour août 2027. À fin 2025, le statut juridique de l'établissement n'avait pas encore fait l'objet de discussions approfondies avec la PJJ.
- CEF des Alpes-Maritimes : la PJJ a annoncé la publication d'un nouvel appel à projets visant la création directe d'une UJPE.

CEF de Saverne
Bas-Rhin



MISE EN PLACE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET ÉDUCATIVES FONDÉES SUR LES DONNÉES DE LA SCIENCE.

L'année 2025 marque une phase de consolidation et de changement d'échelle pour le COPIL Données probantes (DP), devenu un espace stratégique pour la diffusion des pratiques éducatives fondées sur la recherche au sein du secteur Jeunesse. Fonctionnant comme un groupe ouvert, il a accueilli quatre nouveaux membres en 2025, portant à vingt-trois le nombre de participants.

Après trois années d'acculturation collective, 2025 consacre la montée en puissance du dispositif : structuration interne, déploiements territoriaux, harmonisation des outils et développement de ressources de communication.

Les travaux se sont articulés autour de deux priorités : l'enrichissement du panel de programmes probants et l'organisation de leur appropriation et diffusion dans nos établissements.

Plusieurs expérimentations ont ainsi nourri la réflexion autour d'un enjeu central : la transférabilité de programmes conçus pour des publics et des contextes culturels souvent différents.

Le programme EVARS « Pour Ados Seulement », déployé depuis le CEF de Guadeloupe, le Good Behaviour Game, expérimenté et adapté au sein de l'ITEP de la Sauvegarde des Ardennes, ou encore le programme Barkley autour du soutien aux habiletés parentales, adapté par une formatrice à l'AEMO 77, illustrent cette dynamique de réflexion très opérationnelle.

Le COPIL a également ouvert ses travaux à des expertises extérieures, notamment à travers l'intervention de Mme Nicole Haccart, qui a présenté une approche institutionnelle sensible au trauma complexe (présentation élargie par la suite à l'ensemble des directeurs de l'association).

Les nombreuses initiatives locales font désormais l'objet d'un suivi national renforcé, visant à les recenser de manière exhaustive et à produire des données quantitatives et qualitatives partagées, afin d'aider les établissements à repérer les programmes les plus adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, un travail de diffusion de la culture des données probantes a été engagé, avec la production d'outils pédagogiques et l'intégration, dès 2026, d'un module dédié lors des Journées des Équipes.

La stratégie 2026 reposera notamment sur le déploiement d'un dispositif dédié, EVI·LAB 360°, destiné à structurer, diffuser et déployer des savoirs et des pratiques professionnelles éducatives fondés sur la science dans l'ensemble des établissements du secteur Jeunesse du Groupe SOS. Un accompagnement articulé autour de 2 axes : la mise en œuvre des programmes validés par Santé Pu-

blique France ou par la communauté scientifique et la formation des professionnel·les à leur mise en œuvre. Les thématiques visées sont : le soutien à la parentalité, la lutte contre les violences, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), la prise en compte des traumatismes, la prévention des conduites addictives, le bien-être familial, la lutte contre la récidive.



PUBLICATION D'UN GUIDE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À DESTINATION DES PROFESSIONNEL·LES.

Les réflexions de l'association pour mieux outiller les professionnels de terrain dans leurs pratiques quotidiennes se sont concrétisées en avril 2025 par l'élaboration d'un guide éthique et pratique d'utilisation de l'intelligence artificielle, destiné à les accompagner dans l'appropriation raisonnée de ces nouveaux outils.

Ce guide affirme une conviction forte : l'IA peut constituer un levier d'efficacité et de soutien au travail quotidien, à condition de rester strictement au service de l'humain et de l'expertise professionnelle.

Il pose un cadre clair fondé sur des principes de transparence, de responsabilité, de protection des données et de respect des droits des personnes accompagnées.

Le document précise les usages autorisés, les interdictions, ainsi que les outils validés, tout en rappelant l'obligation d'une supervision humaine systématique.

Conçu comme un outil opérationnel, le guide propose également des repères concrets : bonnes pratiques de rédaction de prompts, vigilance face aux biais algorithmiques, respect du droit d'auteur et sobriété environnementale.

Ce travail marque une étape structurante dans la réflexion éthique de l'association et témoigne de sa volonté d'anticiper les enjeux du numérique, tout en garantissant des pratiques professionnelles responsables, sécurisées et respectueuses des droits des bénéficiaires et des valeurs de Groupe SOS Jeunesse.

En 2026, le Groupe SOS Jeunesse proposera en partenariat avec Orange des webinaires à destination des professionnel·les du secteur Jeunesse, visant à approfondir les enjeux liés à l'usage de l'intelligence artificielle dans les établissements et à présenter des outils concrets favorisant une utilisation à la fois sécurisée et réellement utile de l'IA.

POURSUITE DU PROJET PARRAJ¹ ET NOUVELLES PERSPECTIVES.

Grâce au soutien du Fonds de Lutte Contre les Addictions, PARRAJ, porté par Groupe SOS Jeunesse et Groupe SOS Solidarités, a permis à plus de 3874 jeunes suivis par l'ASE et 313 parents de renforcer leurs compétences psychosociales et d'accéder à des espaces d'écoute et d'accompagnement réduisant concrètement les risques liés aux conduites addictives. En mobilisant 22 professionnels dans 110 établissements, le programme contribue à faire évoluer durablement les pratiques, en rendant les environnements plus protecteurs et en améliorant l'orientation vers le soin.

Pour mesurer ses effets, PARRAJ a conduit, avec le laboratoire de Psychologie de l'Université de Caen-Normandie (LPCN) et Groupe SOS Consulting, une recherche universitaire d'ampleur au sein de l'association, dont les résultats – particulièrement probants pour les professionnels – ont appuyé l'avancée d'ARPEJ² vers une inscription sur ReperPrev.

Parallèlement, les implantations expérimentales du programme PSFP³, centré sur la prévention et le soutien aux familles et à la parentalité, déployées dans des services accompagnant des familles (à ce stade : AEMO, SAFE, puis CHU et CHRS), ont conduit à une modélisation adaptée à ce contexte inédit en France et à une stratégie de réplication fondée sur la montée en compétences de référents et formateurs internes, en partenariat avec le CODES 06.

Sur impulsion du FLCA, Groupe SOS Jeunesse proposera la poursuite et l'amplification de PARRAJ en 2026 et 2027 afin notamment de consolider cette dynamique d'expérimentation et d'appropriation en interne du programme PSFP.

1. Dispositif expérimental qui a vocation à Prévenir, Accompagner, Réduire les Risques des conduites Addictives chez les enfants et Jeunes (PARRAJ) suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

2. Action Régionale de Prévention et d'Education à la santé des Jeunes : programme dédié à la prévention en addictologie et en promotion de la santé. Il intervient auprès des établissements et services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

3. Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité



RÉFLEXIONS ASSOCIATIVES

LA DÉMARCHE DE MESURE D'IMPACT EN PROTECTION DE L'ENFANCE.

Depuis fin 2023, NEXEM pilote une démarche ambitieuse de co-construction d'un référentiel commun de mesure d'impact social, dédié aux dispositifs d'hébergement accueillant des jeunes de 13 à 18 ans en protection de l'enfance.

Après une première phase structurante menée avec cinq structures pilotes en 2024, une deuxième phase a été lancée en mars 2025, associant vingt organisations, dont Groupe SOS Jeunesse (MECS Bois Renard et Arobase, MECS de la Sauvagerie des Ardennes).

Cette démarche repose sur un constat partagé: malgré la richesse des pratiques éducatives, leurs effets sur les parcours des jeunes demeurent difficiles à objectiver et à valoriser. Elle vise ainsi à doter le secteur d'outils communs permettant de mieux comprendre et rendre visible l'impact réel de l'accompagnement.

La phase 1 a permis de poser un langage commun à travers une théorie du changement partagée, des indicateurs clairs et des outils testés auprès des jeunes, affirmant que mesurer l'impact ne revient pas à standardiser les pratiques, mais à éclairer ce qui transforme les parcours.

La phase 2 prolonge cette dynamique par un accompagnement progressif, combi-

nant temps collectifs et appui individualisé, afin de permettre aux associations de s'approprier la démarche et d'adapter les outils à leurs réalités. La parole des jeunes y occupe une place centrale.

Ce travail a abouti à un questionnaire qui a pu être adressé à 40 jeunes accompagnés par Groupe SOS Jeunesse, les invitant à s'exprimer notamment sur les sujets suivants: logement, respect de leur intimité, parcours scolaire, estime de soi, santé et bien-être, autonomie, relations de confiance avec les adultes, compréhension des comportements à risque.

Au-delà des indicateurs, cette démarche vise à fédérer le secteur, à renforcer les compétences internes et à faciliter le dialogue avec les partenaires et financeurs. Elle propose un cadre commun pour rendre compte de l'action menée, tout en respectant les singularités de chaque structure, et s'affirme comme un levier de réflexion, d'amélioration et de reconnaissance du travail éducatif en protection de l'enfance.

NEXEM proposera à l'ensemble des participants à la démarche la tenue d'un comité de pilotage début 2026 pour proposer une analyse sectorielle issue des données de l'expérimentation, ainsi qu'une mise en perspective avec les données nationales disponibles. Les échanges permettront également d'évoquer les enjeux de pérennisation et d'essaimage de la démarche.



LA RÉSILIENCE FACE AU CHANGE- MENT

LE GROUPE SOS JEUNESSE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À TOUJOURS PLUS DE BESOINS.

Dictée en partie par la modification de certaines modalités d'accompagnement, qu'il s'agisse d'élargir l'accès ou, au contraire, de le restreindre, l'association a su s'adapter avec agilité et pertinence pour continuer à répondre aux besoins de ses bénéficiaires et des pouvoirs publics.

LES PROJETS EN COURS SUR LES TERRITOIRES

LA TRANSFORMATION DES SERVICES DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE (PEAD) EN SERVICES D'AEMO

Cette évolution s'inscrit dans le cadre clarifié en 2024 par la Cour de cassation, qui rappelle que le maintien d'un enfant au domicile parental ne relève pas juridiquement d'une mesure de placement, mais d'une assistance éducative en milieu ouvert renforcée, pouvant inclure des hébergements ponctuels.

Cette clarification implique des évolutions structurelles pour les services, variables selon que l'association dispose ou non d'une habilitation Justice dans le département concerné.

Ainsi, dans les départements sans habilitation préexistante – comme les Côtes-d'Armor – la transformation du PEAD nécessite un appel à projet. C'est dans ce cadre que le service de PEAD des Côtes-d'Armor a été transformé en service d'AEMO avec hébergement, à l'issue d'un appel à projet remporté par le Groupe SOS Jeunesse en octobre 2025.

À l'inverse, dans les départements où l'association est déjà habilitée par la PJJ, ces évolutions peuvent être mises en œuvre par une simple modification de l'autorisation de fonctionnement, sans appel à projet. Les autres services de PEAD de l'association seront transformés progressivement selon cette procédure.

LA PÉRENNISATION DE NOS DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Notre capacité à être force de proposition et à adapter nos dispositifs aux besoins des publics se traduit notamment par le renouvellement de l'autorisation du dispositif de Groupe SOS Jeunesse dans le département de l'Hérault. Par arrêté du 12 décembre 2025, le Conseil départemental de l'Hérault a renouvelé l'autorisation accordée à Groupe SOS Jeunesse pour l'accueil de 118 mineurs, pour une durée de 15 ans à compter du 26 mai 2026, mettant ainsi fin au caractère jusque-là expérimental des établissements.

Cette autorisation, valable jusqu'au 25 mai 2041, s'inscrit dans la consolidation d'une offre pérenne de protection de l'enfance à l'échelle du territoire héraultais.

L'offre repose sur une organisation différenciée de l'accueil, articulant hébergement installé, capacités en déploiement et accueil d'urgence, afin d'assurer la continuité des parcours, la réactivité face aux situations complexes et la qualité de l'accompagnement. Elle permet également d'anticiper l'évolution des besoins, notamment par la transformation d'une partie des capacités en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) destinée à un public plus jeune.

Ce renouvellement marque une étape structurante en inscrivant l'action des établissements dans la durée et en consolidant une réponse territoriale cohérente, combinant accueil d'urgence, accompagnement éducatif au long cours et adaptation continue des dispositifs aux besoins des enfants confiés à la protection de l'enfance dans l'Hérault.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ÉDUCATIVE SUR LE DÉPARTEMENT DE PARIS SE POURSUIT EN 2025

Par arrêté conjoint, la maire de Paris et le préfet de Paris ont autorisé l'extension de capacité de l'établissement DECLIC (12 places supplémentaires), entraînant une réorganisation en deux services distincts disposant chacun d'un budget propre.

- Le service DECLIC, en Hébergement Diversifié (UHD), dispose de 30 places pour des jeunes de 15 à 21 ans et propose un accompagnement éducatif global.
- Le service LA DUNE, en Hébergement Diversifié Renforcé (UHDR), comprend 20 places, avec une modalité d'accueil en urgence pour une durée de six mois renouvelables une fois, dans un objectif de stabilisation et de réorientation.

En 2024, un dispositif nommé SAS a permis d'augmenter la capacité d'accueil de DECLIC, qui est passée de 30 à 38 places. Ce service était déjà destiné aux jeunes en grande difficulté ou ayant interrompu leur parcours d'accompagnement. Mais avec la fin des hébergements d'urgence en hôtel, ces besoins sont devenus encore plus urgents.

En 2025, à la demande de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) de Paris, 12 places d'urgence supplémentaires ont été créées. C'est ainsi que le service LA DUNE a été lancé pour répondre à cette situation. Il accueille à la fois les jeunes déjà suivis par le SAS et ceux qui se retrouvent en urgence. Une équipe dédiée intervient sur deux résidences proches pour leur offrir un accompagnement adapté.

LES PROJETS EN COURS SUR LES TERRITOIRES

EXTENSION DU SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU) DANS LE DÉPARTE- MENT DU VAL-D'OISE

En juillet 2025, le Conseil départemental du Val-d'Oise a autorisé l'extension du Service d'Accueil d'Urgence (SAU) porté par Groupe SOS Jeunesse, portant sa capacité de 12 à 30 places pour des adolescents de 12 à 18 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Cette évolution s'inscrit dans les orientations départementales et nationales visant à renforcer l'accueil d'urgence, à fluidifier les parcours et à préparer des orientations adaptées.

Le projet s'appuie sur les dix années d'expertise du SAU95 et repose sur une organisation plus souple, articulant hébergement collectif, maisons de petite capacité et logements diffus, favorisant une prise en charge individualisée et la continuité de l'accompagnement éducatif.

FIN DU DISPOSITIF QUE CEJ

Après trois années de fonctionnement, le dispositif QUE CEJ, implanté à Bordeaux, a fermé en décembre 2025.

Porté par Groupe SOS Jeunesse, en consortium avec le CEID Addictions, Groupe SOS Solidarités et WIMOOV, et en partenariat étroit avec les Missions Locales, il menait des actions de repérage et de raccrochage auprès de jeunes en grande vulnérabilité.

Fondé sur la libre adhésion, le dispositif accueillait les jeunes en journée afin d'évaluer leur situation, de répondre à leurs besoins immédiats et de construire un parcours de remobilisation. Celui-ci reposait sur un accompagnement pluridisciplinaire visant la signature puis la mise en œuvre du CEJ, complété par un suivi dans la durée.

QUE CEJ a démontré toute sa pertinence. La complémentarité des acteurs et le rôle de coordination du dispositif ont permis de sécuriser des parcours marqués par de multiples ruptures et de faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun. Son positionnement souple et non institutionnel a favorisé la création d'un lien de confiance et des accompagnements finement ajustés aux besoins des jeunes.

Sa fermeture met toutefois en lumière la fragilité de ce type d'action. L'appel à projets national O2R (offre de repérage et de remobilisation), envisagé comme une suite du dispositif CEJ - Jeunes en rupture, nous a semblé trop éloigné des réalités et des freins à l'insertion auxquels les jeunes sont confrontés, et insuffisant pour garantir la continuité indispensable de l'accompagnement auprès d'un public en très grande vulnérabilité.

Le bilan de QUE CEJ souligne ainsi la nécessité de moyens adaptés pour déployer des dispositifs capables d'aller vers les jeunes, de proposer un accompagnement global dépassant la seule insertion professionnelle et d'éviter que les plus vulnérables ne demeurent durablement à l'écart des réponses institutionnelles classiques.

RAPPROCHEMENT AVEC LA FONDATION DROIT D'ENFANCE

L'association a travaillé durant tout le second semestre 2025 à un rapprochement avec la Fondation droit d'enfance, à sa demande.

Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) depuis 1866, elle accueille et accompagne en Île-de-France plusieurs centaines de mineurs et jeunes majeurs placés sous sa protection par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), avec près de 500 salariés.

Sa situation financière hypothéquant le maintien de ses activités, le Groupe SOS a intégré sa gouvernance grâce à l'engagement bénévole de ses dirigeants, à la mise en place d'une convention-cadre et à un rapprochement entre les équipes des deux structures, permettant de maintenir son identité propre dans le respect de son statut de FRUP, tout en apportant les compétences et ressources pour professionnaliser ses actions et méthodes de gestion, et ainsi maintenir le service auprès des publics accueillis.

MESURER POUR MIEUX *AGIR*



DES DONNÉES ÉCLAIRÉES POUR DES ACTIONS INNOVANTES ET EFFICIENTES.

Chaque année, le Groupe SOS Jeunesse accompagne plusieurs milliers de bénéficiaires en France métropolitaine et en outre-mer. Au-delà d'une grande responsabilité, c'est une opportunité unique d'explorer la jeunesse en situation de fragilité dans toute sa complexité et sa diversité. À travers les chiffres, les profils et les parcours se précisent, permettant la mise en place de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins d'une jeunesse en constante évolution.

2025 EN DONNÉES ÉTAT DES LIEUX

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

24

Départements

62

Établissements et services autorisés

6 129

Places et mesures installées¹

1. Groupe SOS Jeunesse gère quatre grands types de dispositifs : des structures de placement dans un cadre civil et pénal (MECS, SAU, UHD, CER, CEF, placement familial), des services de milieu ouvert (AEMO, accueil de jour, consultations psychologiques, thérapie familiale), des établissements et services médico-sociaux dans le champ du handicap (ITEP, SESSAD) et des dispositifs d'enseignement et d'insertion professionnelle destinés à soutenir la scolarité, l'orientation et l'accès à l'emploi.



2 132

Personnes Physiques (CDI+CDD)

11 128

Jeunes en file active

VS 2024

+9.5%

CAPACITÉ INSTALLÉE GLOBALE

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS



Milieu ouvert
4034 = 66%



Handicap
124 = 2%



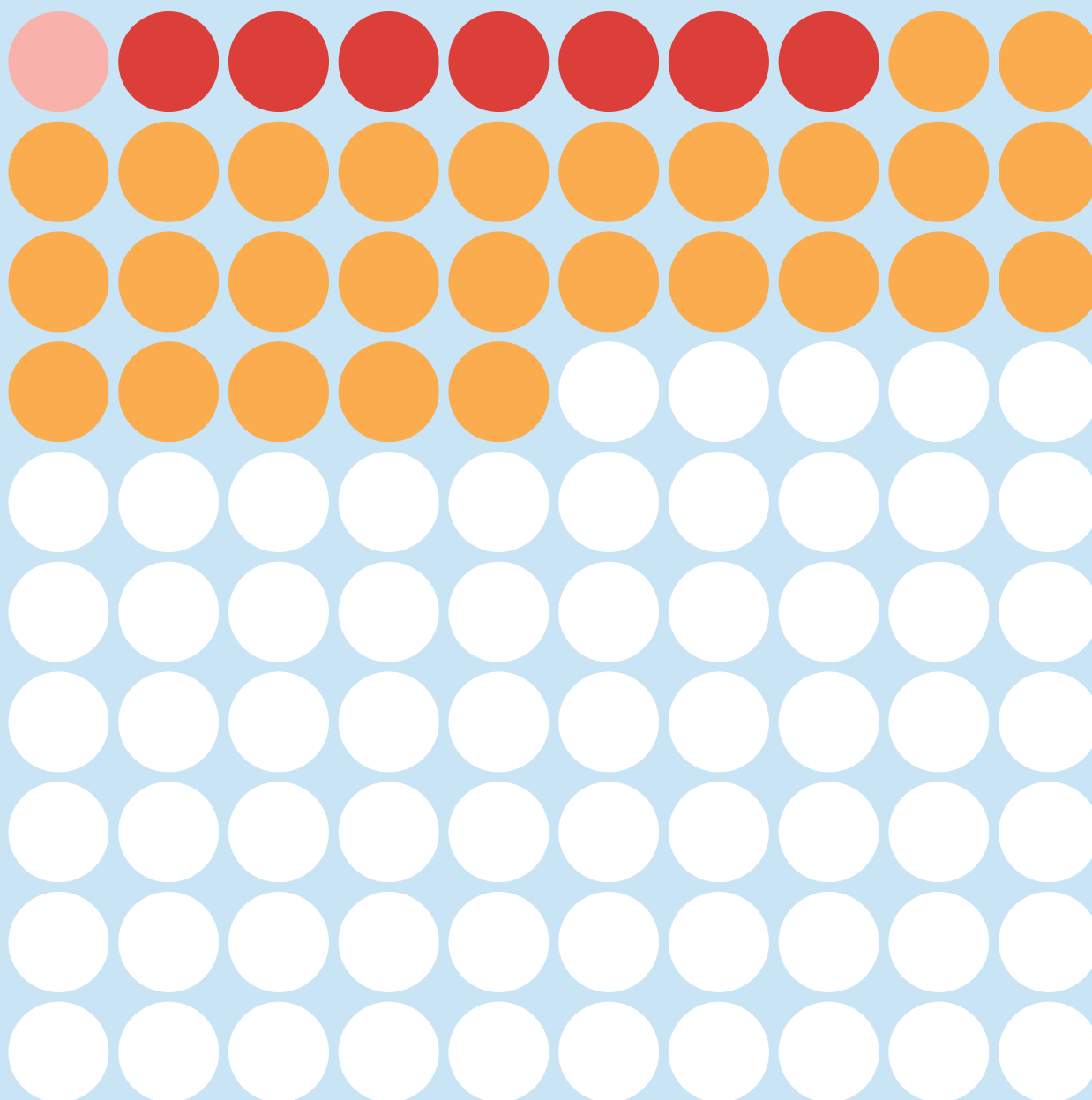
Hébergement
1887 = 31%



Insertion professionnelle
84 = 1%

FILE ACTIVE EN 2025

La file active désigne tous les jeunes qui sont passés par le service et ont bénéficié d'un accompagnement à un moment de l'année, quelle que soit la durée ou l'intensité du suivi.



 *Milieu ouvert*
7289 - 65%

 *Handicap*
759 - 7%

 *Hébergement*
2959 - 27%

 *Insertion professionnelle*
121 - 1%

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Les dispositifs d'hébergement de Groupe SOS Jeunesse ont pour fonction commune de mettre à l'abri, protéger et accompagner des mineurs ou jeunes majeurs qui ne peuvent être maintenus, provisoirement ou durablement, dans leur cadre de vie habituel. Ils répondent à des besoins différents selon le degré d'urgence, l'intensité de l'accompagnement requis, l'âge du public et le cadre administratif ou judiciaire de la prise en charge.

LES MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

Ces structures constituent la forme principale d'hébergement au long cours. Elles accueillent des enfants et adolescents confiés au titre de la protection de l'enfance et leur offrent un cadre de vie sécurisant, structurant et soutenant, associant protection, accompagnement éducatif, vie quotidienne et préparation de l'autonomie.

LES SERVICES D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU)

Les SAU et les dispositifs de mise à l'abri répondent à une logique d'intervention immédiate. Ils servent à accueillir sans délai des jeunes en situation de danger, de rupture ou d'errance, afin d'assurer leur sécurité, de réaliser une première évaluation de leur situation et de préparer une orientation adaptée.

LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ (UHD)

Les UHD, et plus largement les petites unités d'accueil, permettent une prise en charge plus souple et plus individualisée, notamment en studios individuels, appartements partagés mais également en familles d'accueil. Elles sont mobilisées lorsque les besoins du jeune nécessitent un environnement éducatif renforcé, dans un cadre plus diffus et plus individualisé qu'une MECS ou un CEF par exemple.

LES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS (CEF)

Les CEF sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés au titre de l'ordonnance du 11 septembre 2019, en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Ils ont vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grandes difficultés ou en voie de marginalisation.

Au sein de ces centres, les mineurs accueillis font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.



Néanmoins, la « fermeture » de l'établissement y est davantage juridique que physique, celui-ci restant ouvert sur l'environnement extérieur, notamment dans la troisième phase de prise en charge. Le statut de « centre éducatif fermé » évoluera dans les prochaines années vers celui d'unité judiciaire à priorité éducative (UJPE).

LES CENTRES ÉDUCATIFS RENFORCÉS (CER)

Les CER ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 11 septembre 2019, des mineurs délinquants ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois ou en file active selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion.

LES SERVICES DE PLACEMENT FAMILIAL (PF)

Destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent de-

meurer dans leur propre famille, les PF permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue.

LE CENTRE MATERNEL (CM)

Le CM accueille des femmes enceintes à partir de sept mois de grossesse et/ou des mères avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, dans le cadre de la protection de l'enfance. Les familles sont accueillies en appartements partagés afin de créer un sentiment de solidarité réciproque et le service est accolé à un établissement d'accueil de jeunes enfants.

LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Cette structure héberge des jeunes de 16 à 30 ans, demandeurs d'emploi indemnisés, en formation ou étudiants, en rupture sociale ou familiale.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

 *Établissements et services d'hébergement*

 *Capacité installée globale*

Par rapport à 2024, les places d'hébergement installées ont connu une augmentation (+3%) en raison notamment des extensions de capacité des établissements Latitudes (+38 places), Déclic (+12 places) et de l'établissement No-tr'Asso (+17 places).

14.7

Âge moyen d'admission

45

Établissements et services d'hébergement

1 887

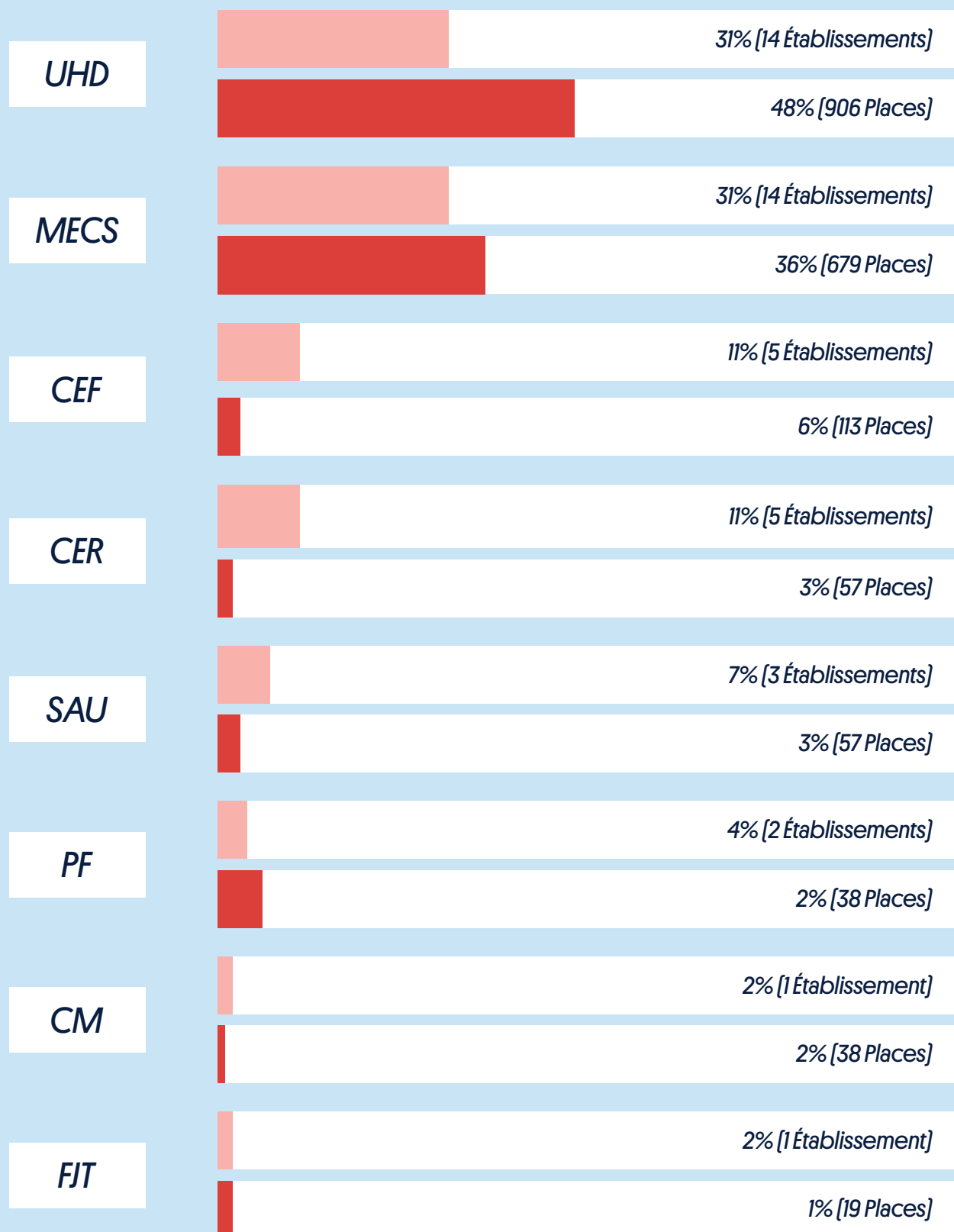
Places installées

2 959

Jeunes en file active

Grille de lecture

"Les UHD représentent 31% de l'ensemble de nos établissements d'hébergement et 48% des places installées dans ces derniers"

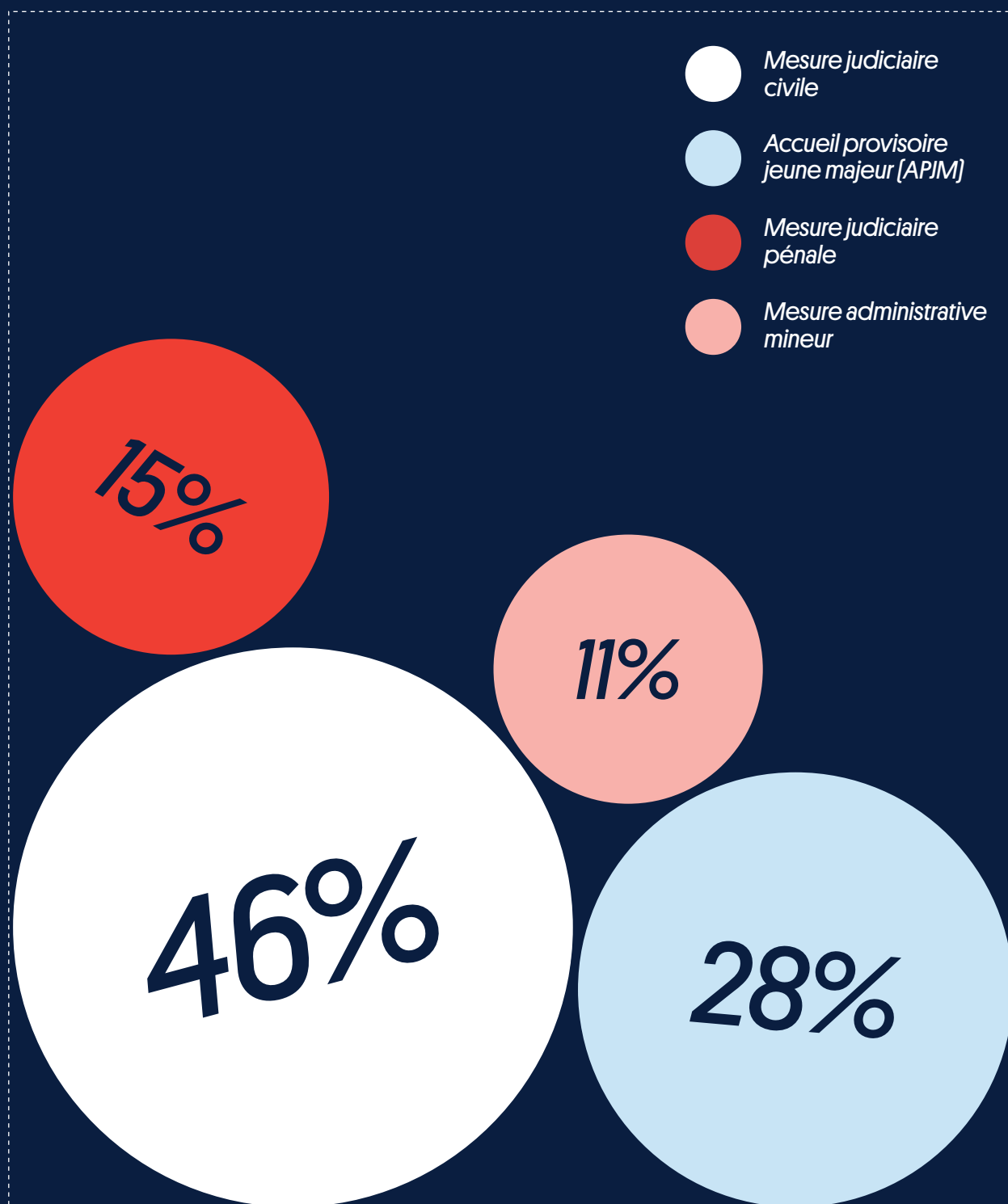


ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Répartition des types de mesure en file active



À périmètre constant s'agissant de l'accueil des jeunes majeurs, on observe une hausse significative des admissions en accueil provisoire par rapport à 2024 (+21 %). Cette progression peut probablement s'expliquer par la mise en œuvre de la loi Taquet (2022), qui consacre, pour la première fois, un droit opposable à l'accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, sous conditions.

Les jeunes MNA représentent 46% de la file active en mesure de protection de l'enfance (aussi en raison d'un turn-over important). Ce sont très largement des garçons (89% des jeunes MNA).

L'Estanc (dispositif de mise à l'abri de jeunes se déclarant mineurs non accompagnés) concentre 70% des mineurs bénéficiaires d'une mesure administrative de protection de l'enfance.

Par ailleurs, l'augmentation de la file active de jeunes accueillis dans un cadre pénal (+7,5 % par rapport à 2024) s'explique notamment par l'intégration des données du CEF de Guyane (ouvert fin 2024) dans les données statistiques.

Enfin, pour les seules mesures de protection de l'enfance stricto sensu (code civil et CASF), il convient de souligner que les mesures judiciaires représentent 80 % des situations en file active, un niveau conforme aux données nationales (78 % des enfants confiés à l'ASE selon la DREES¹).

Cette situation perdure depuis de nombreuses années, malgré le principe du caractère exceptionnel et dérogatoire de l'assistance éducative (mesure judiciaire) inscrit dans la loi du 5 mars 2007.

Cette judiciarisation renforcée s'inscrit dans un contexte de fragilisation accrue des situations familiales, étroitement lié à l'aggravation de la pauvreté en France², notamment au sein des familles nombreuses et monoparentales, ainsi qu'à sa persistance intergénérationnelle³.

Dans un environnement où le juge des enfants demeure par ailleurs une figure tutélaire forte, sa saisine continue d'apparaître comme un levier majeur de sécurisation des situations.

1. DREES – « L'aide sociale à l'enfance – Édition 2025 », p. 20

2. INSEE, « Niveau de vie et pauvreté en 2023 », INSEE Première, n°2063, juillet 2025

3. Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, « La pauvreté en héritage », Note d'analyse n°158, février 2026.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Nouvelles admissions : répartitions Filles/Garçons par type de mesure



% Garçons



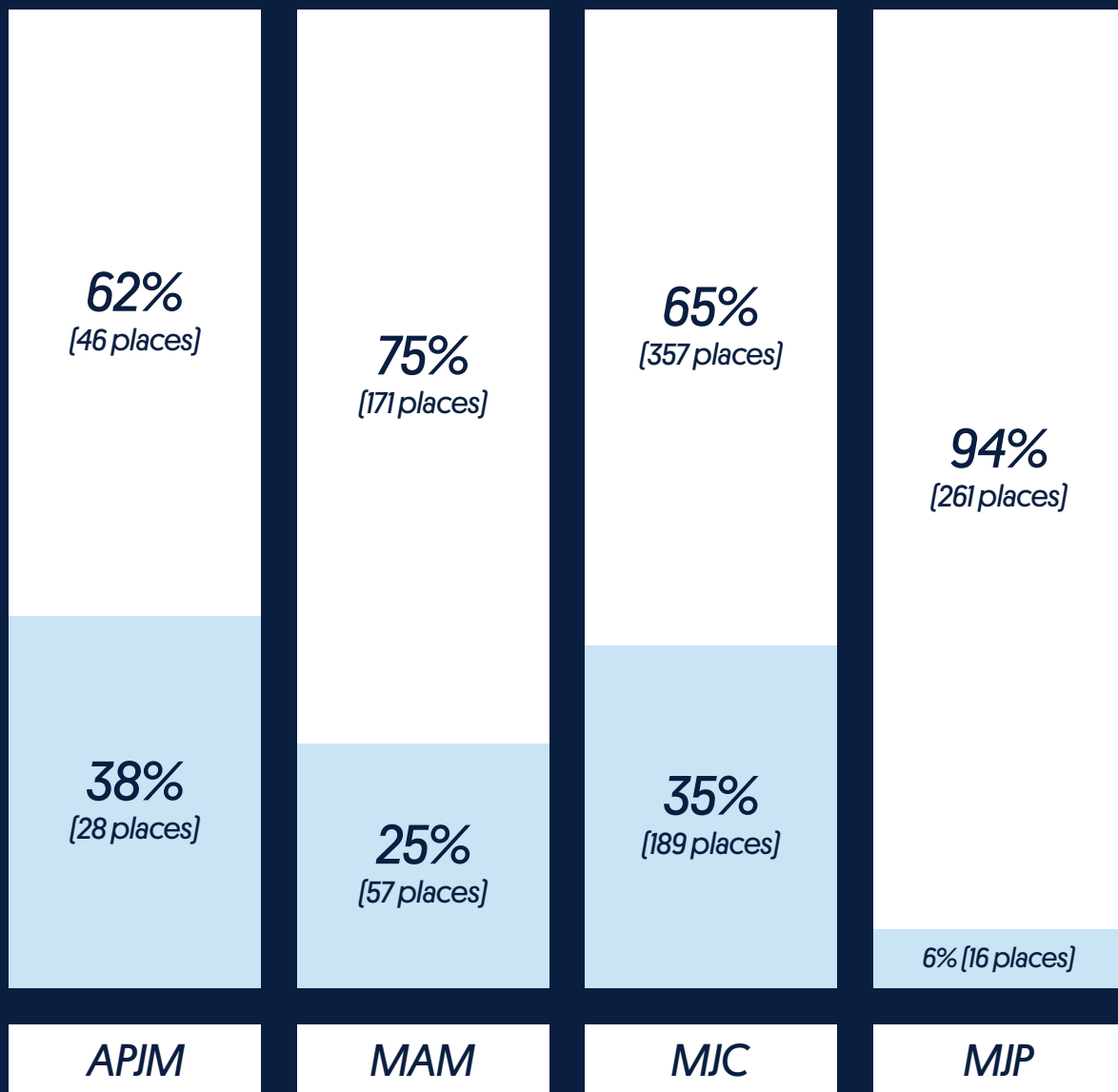
% Filles

APJM : Accueil provisoire jeune majeur

MAM : Mesure administrative mineur

MJC : Mesure judiciaire civile

MJP : Mesure judiciaire pénale



La prédominance des admissions en placements judiciaires se confirme en 2025 : ils représentent 71 % des nouvelles admissions, contre 29 % pour les mesures administratives. En neutralisant les données issues de l'Estanc (MNA accueillis en accueil provisoire administratif), les placements administratifs ne représentent que 5,5 % des admissions dans les structures d'hébergement de l'association, soulignant le caractère très marginal de ce mode de placement.

Les jeunes filles représentent 26 % des admissions dans les structures d'hébergement de l'association. Cette proportion est très marginale dans le champ pénal, où elles ne comptent que pour 5 % des admissions. Les travaux de la PJJ¹ rappellent que la sous-représentation des jeunes filles dans le champ pénal s'explique principalement par une délinquance globalement moins visible et moins orientée vers les infractions les plus pénalisées, ainsi que par des réponses institutionnelles plus souvent protectrices que répressives. Par ailleurs, l'effet des représentations de genre conduit à privilégier l'assistance éducative au détriment du pénal, malgré l'affirmation du principe de mixité.

1207

Nouvelles admissions en 2025

1. DPJJ, « La mixité garçons-filles dans les établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse », 2017.

ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Situation d'hébergement avant admission

Accueil Provisoire Jeune Majeur

68%	En établissement de placement civil ou famille d'accueil
14%	Chez les parents
5%	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance
5%	En hébergement d'urgence
5%	À l'hôtel
3%	En établissement de placement pénal
-	En établissement pénitentiaire

Mesure Administrative Mineur

52%	Chez les parents
22%	À l'hôtel
15%	En établissement de placement civil ou famille d'accueil
7%	En hébergement d'urgence
2%	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance
2%	En établissement de placement pénal
-	En établissement pénitentiaire

Mesure Judiciaire Civile

56%	En établissement de placement civil ou famille d'accueil
33%	Chez les parents
5%	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance
5%	À l'hôtel
1%	En hébergement d'urgence
-	En établissement de placement pénal
-	En établissement pénitentiaire

Mesure Judiciaire Pénale

41%	Chez les parents
25%	En établissement de placement pénal
17%	En établissement pénitentiaire
11%	En établissement de placement civil ou famille d'accueil
6%	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance
-	En hébergement d'urgence
-	À l'hôtel



La majorité des jeunes accueillis dans le cadre d'une mesure administrative résidaient au domicile parental avant leur admission.

À l'inverse, les jeunes accompagnés au titre d'une mesure judiciaire civile ou d'un accueil provisoire jeune majeur (APJM) étaient, pour la plupart, déjà pris en charge au sein d'un établissement ou d'une famille d'accueil, traduisant des parcours de protection déjà engagés.

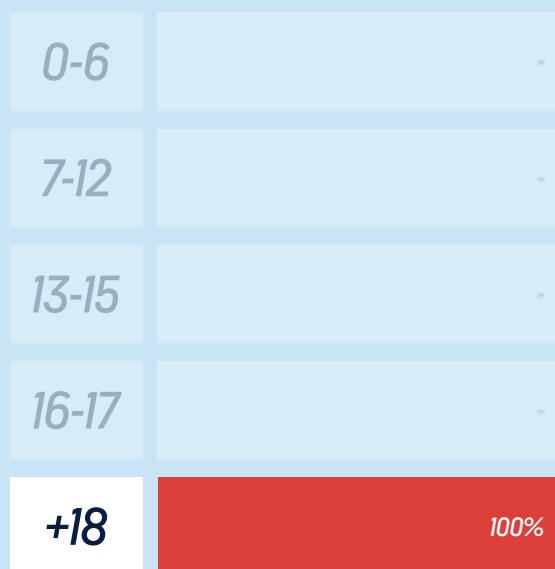
ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

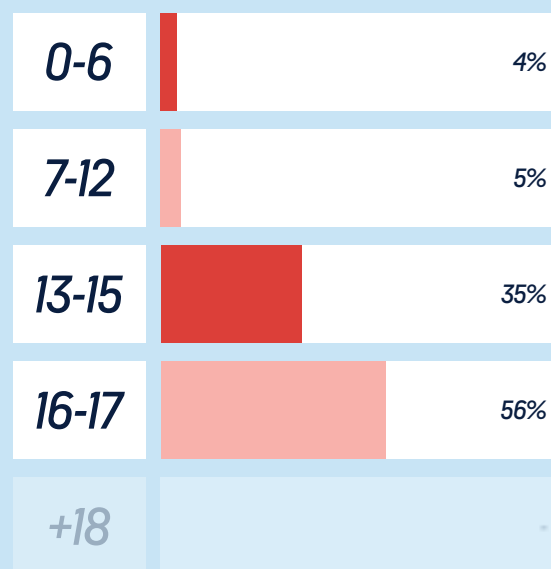
LES CHIFFRES CLÉS

Âge moyen d'admission par type de mesure

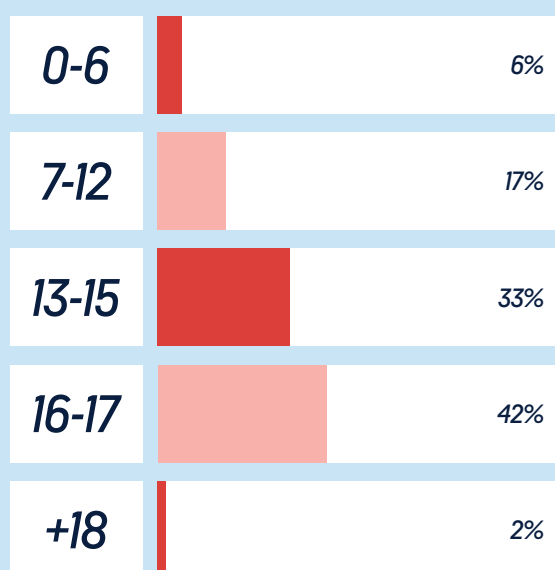
Accueil Provisoire Jeune Majeur



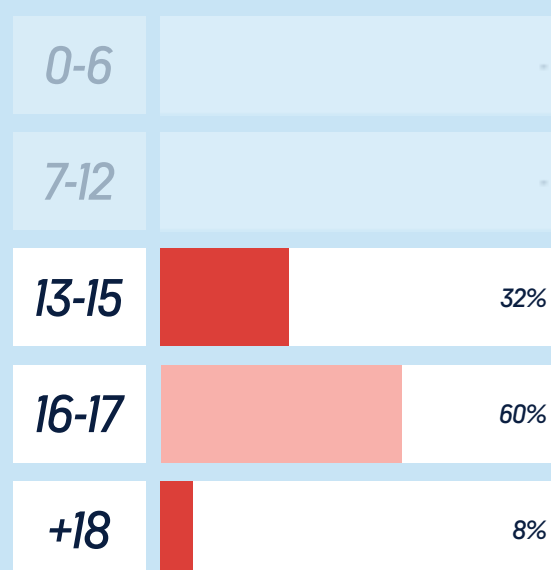
Mesure Administrative Mineur



Mesure Judiciaire Civile Mineur



Mesure Judiciaire Pénale



Les admissions interviennent le plus souvent à l'adolescence, avec une concentration marquée entre 13 et 17 ans. Un pic net autour de 16-17 ans se dégage, toutes catégories de mesures confondues, ce qui met en évidence des placements majoritairement réalisés à un âge relativement tardif.

Situation familiale

Concernant les jeunes en file active, dans 57% des situations, l'enfant vit avec l'un de ses parents. Les situations de monoparentalité concernent 22% des situations.



ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Analyse des sorties par type de mesure

Accueil Provisoire Jeune Majeur

82%	Aucune mesure
18%	Poursuite mesure d'hébergement Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
-	Accueil pour jeune majeur
-	Milieu ouvert (civil)
-	Milieu ouvert (pénal)
-	Mesure de placement au pénal

Mesure Administrative Mineur

52%	Aucune mesure
39%	Poursuite mesure d'hébergement Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
5%	Accueil pour jeune majeur
3%	Milieu ouvert (civil)
1%	Mesure de placement au pénal
-	Milieu ouvert (pénal)

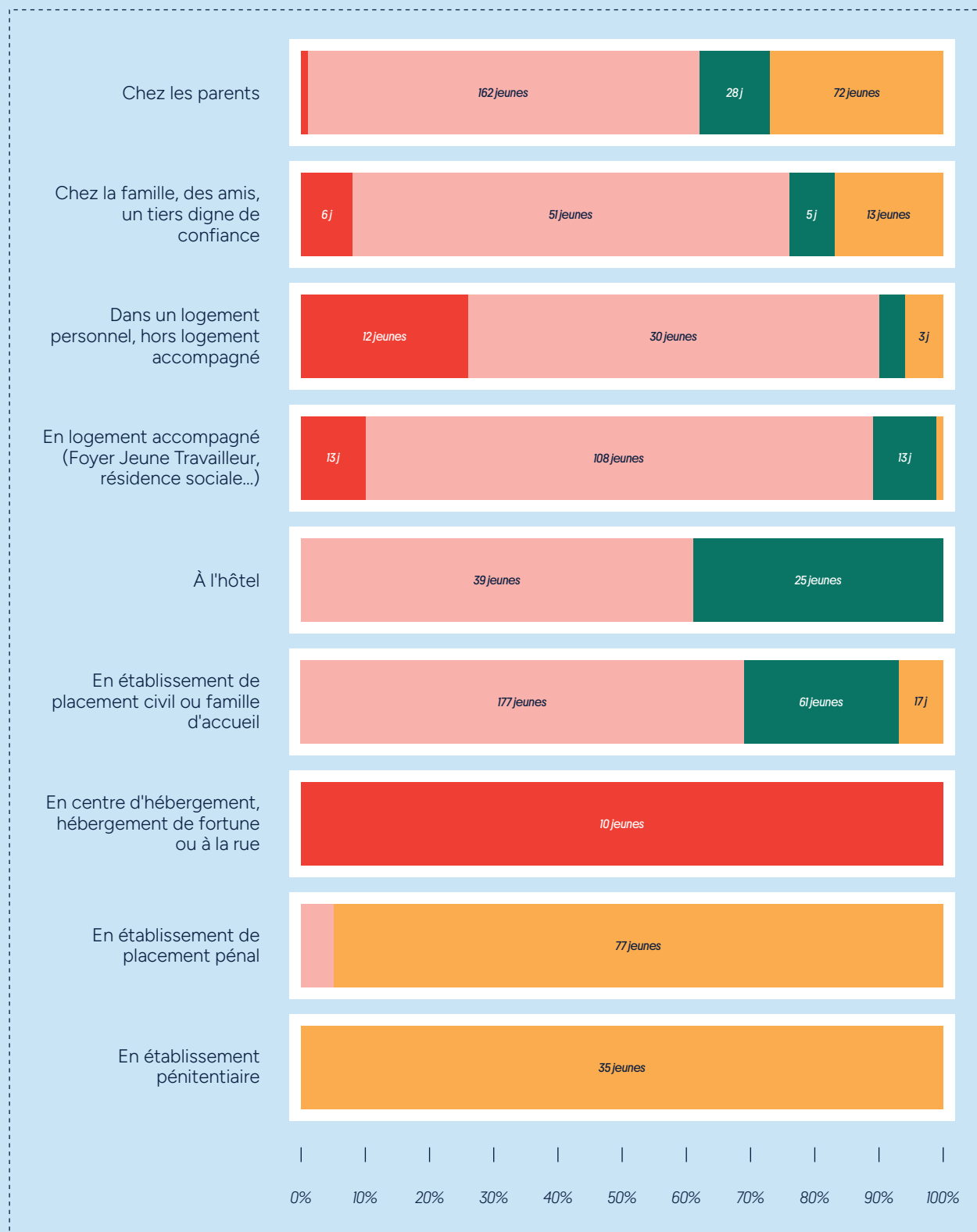
Mesure Judiciaire Civile

37%	Poursuite mesure d'hébergement Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
33%	Aucune mesure
16%	Accueil pour jeune majeur
13%	Milieu ouvert (civil)
1%	Mesure de placement au pénal
-	Milieu ouvert (pénal)

Mesure Judiciaire Pénale

43%	Mesure de placement au pénal
39%	Milieu ouvert (pénal)
9%	Poursuite mesure d'hébergement Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
5%	Milieu ouvert (civil)
4%	Aucune mesure
-	Accueil pour jeune majeur

Lieu d'hébergement à la sortie



ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Analyse des sorties

Les graphiques mettent en évidence des modalités de sortie très différenciées selon le cadre de prise en charge. Globalement, les sorties s'orientent le plus souvent vers un retour chez les parents, une réorientation vers un établissement de placement civil ou une famille d'accueil, ou encore vers une solution de logement accompagné.

Les jeunes accompagnés en APJM se distinguent par des sorties majoritairement tournées vers l'autonomie résidentielle, en logement personnel ou accompagné.

À l'inverse, pour les mineurs relevant de l'ASE, la sortie s'inscrit plus fréquemment dans une continuité de parcours au sein du dispositif de protection de l'enfance (notamment vers un APJM) ou dans un retour au domicile familial, avec parfois la mise en place d'une mesure de milieu ouvert.

Enfin, les jeunes pris en charge dans un cadre judiciaire pénal connaissent plus souvent des orientations vers des dispositifs institutionnels contraints, qu'il s'agisse d'établissements de placement pénal ou d'établissements pénitentiaires, ce qui traduit des perspectives d'autonomisation plus restreintes à la sortie.

Durée moyenne de prise en charge à la sortie

Les durées moyennes de prise en charge, mesurées au moment de la sortie, varient fortement selon le cadre juridique. Elles s'étendent de 4 à 5 mois pour les mesures pénales (CER, CEF) à près de deux ans en MECS, et peuvent atteindre plusieurs années — près de trois ans — pour les jeunes accueillis en famille d'accueil.

S'agissant des UHD, les prises en charge au sein des établissements spécifiquement dédiés à l'accueil des jeunes MNA apparaissent plus longues, avec une durée moyenne de 20 mois, contre 8 mois dans les UHD non spécialisées, dont certaines disposent d'une double habilitation ASE et PJJ.

CEF de Saverne
Bas-Rhin



NOS DISPOSITIFS DE MILIEU OUVERT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Les dispositifs de milieu ouvert ont pour fonction de protéger l'enfant sans le séparer de son environnement habituel, lorsque le maintien au domicile ou dans le cadre de vie est encore possible.

L'aide éducative à domicile (AED) est une mesure administrative qui apporte un soutien matériel et éducatif aux familles en difficulté, à leur demande ou avec leur accord. Elle a pour objectif de consolider les liens familiaux et de favoriser l'insertion sociale du jeune, en lien avec les services de l'ASE et des professionnels mobilisés autour de la situation.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) poursuit ces mêmes objectifs, mais relève d'une décision du juge des enfants et s'impose dans le cadre de l'assistance éducative. Selon les besoins, elle peut prendre une forme renforcée et inclure, lorsque cela est nécessaire, un hébergement temporaire, tout en maintenant le travail éducatif auprès de la famille.

À la suite des décisions de la Cour de cassation en 2024, les établissements de milieu ouvert incluent les anciens services de placement éducatif à domicile, qui relèvent désormais des actions d'assistance éducative en milieu ouvert, renforcée ou intensifiée, éventuellement avec hébergement.

Les services d'accueil de jour éducatif (SAJE), interviennent quant à eux sur des temps déterminés au sein de services dédiés et permettent un accompagnement éducatif, relationnel et de remobilisation, en lien étroit avec les familles. Cette modalité d'intervention se situe à mi-chemin entre l'AEMO et l'accueil avec hébergement à l'ASE.

Enfin, cette catégorie comprend également des services proposant des consultations psychologiques, une thérapie familiale et un service de mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) et d'administration ad hoc (AAH).

7 289

Jeunes en file active¹

10.7

Âge moyen en file active

14.8

Mois de suivi en moyenne

4 034

Mesures²

1. +16,3% d'augmentation due à l'intégration statistique des anciens services de placement à domicile.

2. +2,3% d'augmentation des mesures d'AEMO installées due à la transformation des 5 services de placement éducatif à domicile en services d'AEMO avec hébergement.

NOS DISPOSITIFS DE MILIEU OUVERT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Répartition des types de mesure en file active



Actions éducatives
au domicile (AEMO, AED)



Mesure Judiciaire
d'investigation éducative



Thérapie familiale



Administration
Ad Hoc



Consultations
psychologiques



Accueil de jour

La répartition des mesures entre filles et garçons est plus équilibrée qu'en matière de mesure de placement : les jeunes filles représentent 45% des jeunes en file active, contre 26% en établissement d'hébergement.

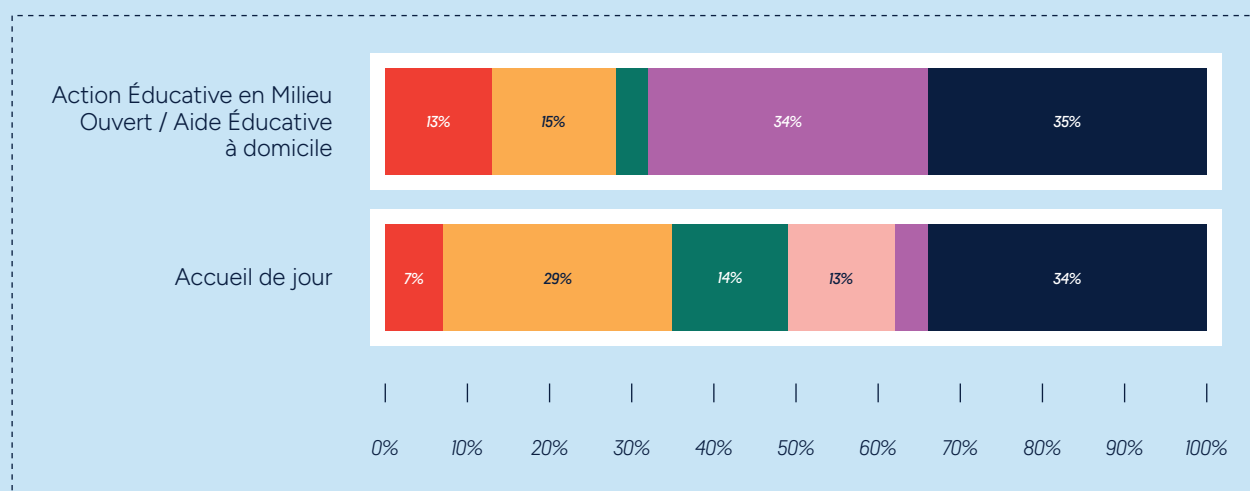
3 176

Admissions en 2025

VS 2024

+6.7%

Mesure précédant l'admission



Placement judiciaire



Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)



Aide Éducative à domicile



Accueil de jour



Mesure judiciaire d'investigation éducative



Aucune mesure

Comme nous l'observons jusqu'alors, la mesure d'accueil de jour est de moins en moins une mesure de première intention puisque seuls 34% des jeunes admis ne faisaient l'objet d'aucun suivi antérieur (proportion en diminution constante depuis plusieurs années). La majorité des jeunes étaient ainsi déjà suivis dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert lors de leur admission.

En AEMO, 53% des jeunes faisaient déjà l'objet d'une mesure de milieu ouvert auparavant (notamment MJIE), dénotant ainsi une persistance ou une aggravation du danger.

La proportion de jeunes qui n'étaient pas suivis avant l'admission est similaire en AEMO et en accueil de jour (35% et 34%).

NOS DISPOSITIFS DE MILIEU OUVERT

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Situation d'hébergement avant admission

Accueil de jour	Action Éducative en Milieu Ouvert
34% Avec un parent (résidence habituelle fixée chez un parent)	47% Avec un parent (résidence habituelle fixée chez un parent)
34% Avec ses deux parents	25% Avec ses deux parents
23% Avec un parent assumant seul la charge de l'enfant	15% Avec un parent assumant seul la charge de l'enfant
7% Avec ses deux parents en garde alternée	8% Avec un Tiers de Confiance (TDC) ou un membre de la famille
2% Avec un Tiers de Confiance (TDC) ou un membre de la famille	4% Avec ses deux parents en garde alternée

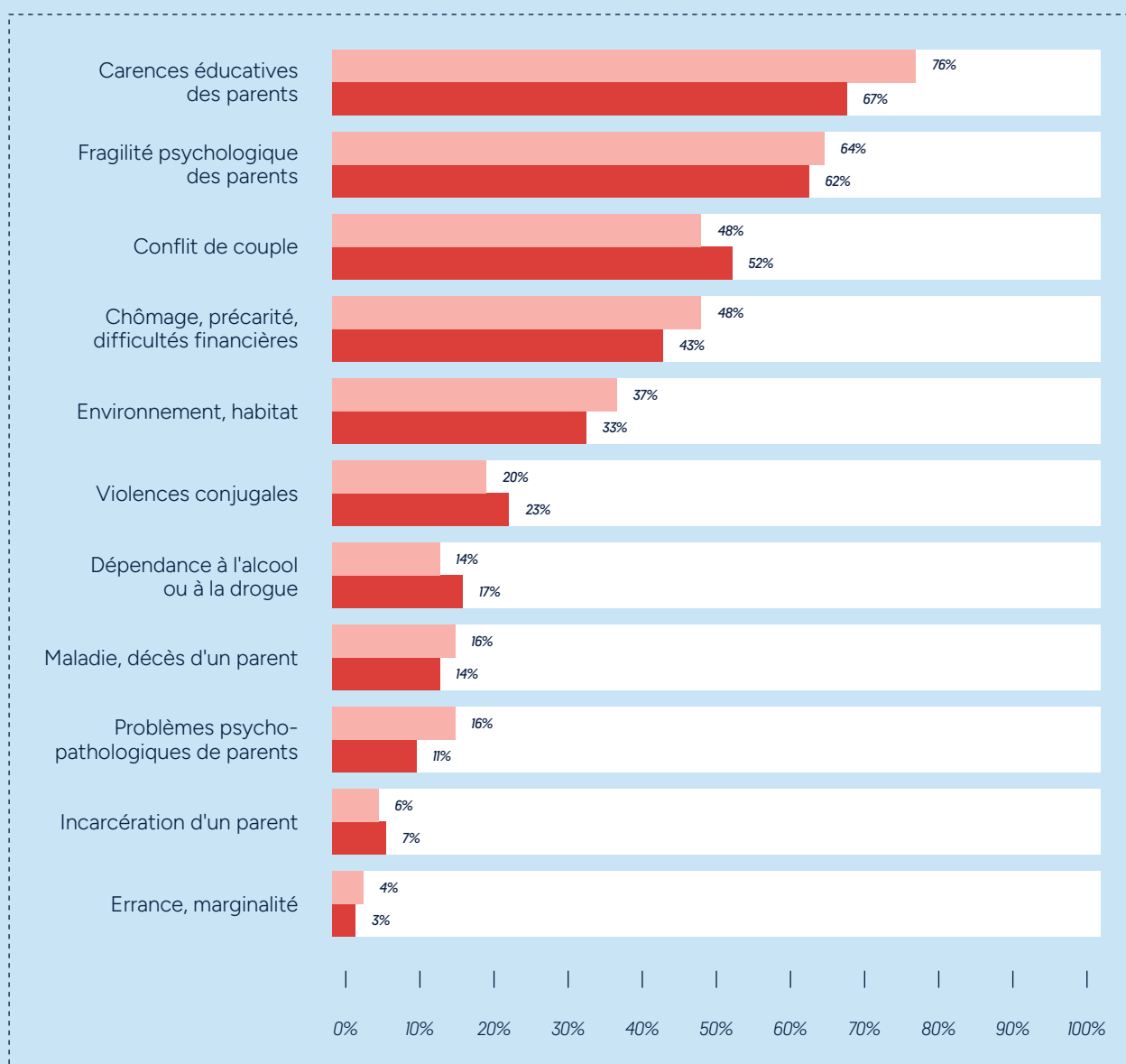
Dans près de 70 % des situations relevant de l'AEMO et de l'accueil de jour, les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale. Pour autant, seuls 41 % des jeunes en accueil de jour et 29 % de ceux suivis en AEMO vivent effectivement avec leurs deux parents, que ce soit au sein d'un même domicile ou dans le cadre d'une garde alternée. Les autres situations correspondent majoritairement à des configurations de séparation avec une résidence habituelle fixée chez l'un des parents (33 % en accueil de jour et 47 % en AEMO). Les situations de monoparentalité concernent enfin 23 % des jeunes en accueil de jour et 15 % de ceux accompagnés en AEMO.

Le graphique ci-dessus illustre de manière marquante la différence entre une parentalité qui, sur le papier, est partagée, et la réalité quotidienne où elle ne l'est que rarement. Dans la majorité des situations, l'enfant réside principalement chez un seul parent, ce qui implique que la gestion éducative et logistique repose essentiellement sur celui-ci, même lorsque l'autorité parentale est officiellement conjointe.

En accueil de jour, la situation se distingue légèrement : la cohabitation avec les deux parents, qu'elle soit continue ou alternée, est un peu plus fréquente. Néanmoins, la résidence principalement chez un seul parent demeure courante, et les familles monoparentales restent bien représentées.

Les jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'AEMO ou d'accueil de jour peuvent être victimes de maltraitance, mentionnées comme telles dans le jugement : 28% des jeunes suivis sont concernés par des violences psychologiques, 23% par des violences physiques, 12% par des négligences lourdes et 6% par des violences sexuelles. La prévalence des violences physiques et psychologiques confirme les enjeux de protection immédiate des enfants. Le chiffre des violences sexuelles, bien que plus faible, nécessite une vigilance particulière.

Problématique à l'origine du danger



Accueil de jour



AEMO/AED

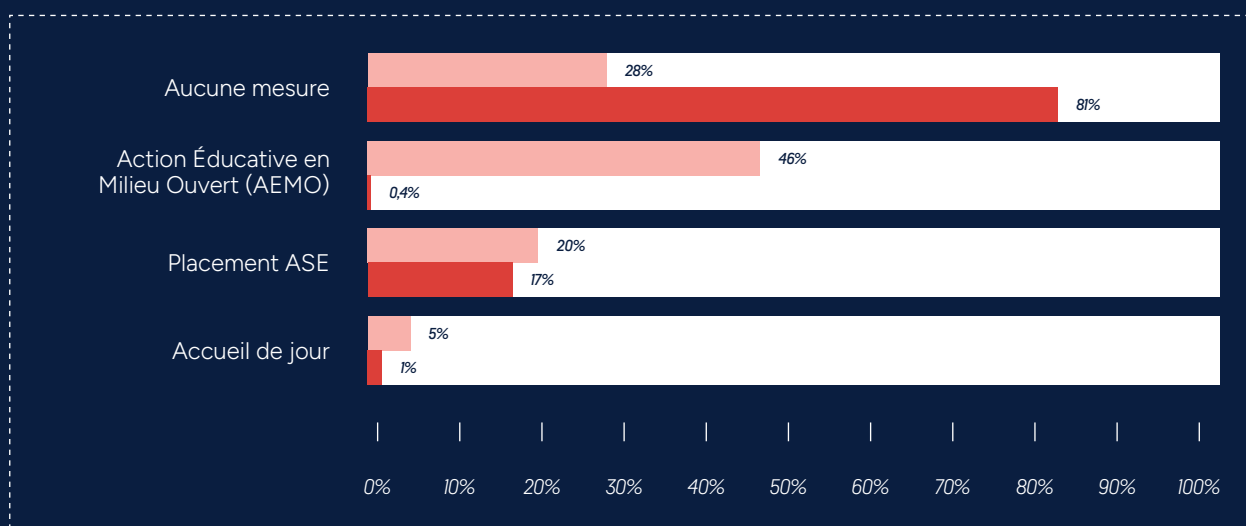
Le graphique sur les problématiques à l'origine du danger met en lumière la complexité des situations accompagnées, qui résultent rarement d'un seul facteur. Il s'agit, la plupart du temps, d'un enchevêtrement de fragilités, chaque situation pouvant relever de plusieurs problématiques à la fois.

Dans les deux types d'accompagnement, les principales difficultés associées à une situation de danger concernent avant tout la sphère éducative et psycholo-

gique des parents. On observe, en particulier, des carences dans l'éducation, une vulnérabilité psychologique parentale, des tensions au sein du couple et une situation socio-économique fragile.

Au-delà de ce socle commun, le graphique met également en avant l'importance de conditions de vie difficiles, telles qu'un environnement ou un habitat dégradé, ainsi que la présence, parfois, de violences conjugales ou de comportements addictifs.

Mesure après la sortie



Le graphique ci-dessus met en évidence le rôle très majoritairement préventif de l'AEMO : dans 81 % des situations, la mesure s'achève sans mise en place d'une autre mesure. À l'inverse, l'accueil de jour apparaît plus souvent comme une étape dans un parcours déjà engagé, qui se prolonge ensuite : seules 28 % des situations se terminent sans suite, et l'accueil de

jour débouche fréquemment sur une AEMO (46 % des cas). Enfin, dans les deux cas, une orientation vers un placement ASE reste possible, mais elle demeure minoritaire, ce qui indique que ces mesures visent d'abord à éviter l'hébergement, même si celui-ci peut s'avérer nécessaire dans certaines situations.

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

—
LES CHIFFRES CLÉS



PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

Les dispositifs du champ du handicap ont pour vocation d'accompagner des jeunes présentant des difficultés psychologiques, notamment des troubles du comportement, qui perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ils articulent des réponses thérapeutiques, éducatives et pédagogiques au sein de dispositifs médico-sociaux spécialisés.

Les ITEP¹ proposent un accompagnement modulable, pouvant associer internat, externat et accompagnement en ambulatoire, afin d'ajuster la réponse aux besoins du jeune et d'éviter les ruptures de parcours.

Les SESSAD² interviennent au plus près des lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent et assurent un accompagnement personnalisé, un soutien à la scolarité, un appui aux familles et un travail de coordination avec l'environnement du jeune.

Les orientations vers les établissements médico-sociaux de l'association — autorisés pour l'accueil de jeunes de 6 à 20 ans — interviennent nettement plus tôt (âge moyen : 11,4 ans) que celles vers les établissements de protection de l'enfance (âge moyen : 14,7 ans).

Parmi les 47 sorties en 2025, 72% des jeunes retournent en famille sans mesure d'accompagnement ou de suivi particulier. Parmi ces jeunes, il convient de noter que 20% des fins d'accompagnement sont dues à une absence d'adhésion du jeune et/ou de ses représentants légaux. Les réorientations vers d'autres dispositifs (IME, IMPRO, autre ITEP ou SESSAD) concernent 12% de jeunes sortis.

759

Bénéficiaires

1. Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

2. Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



2

Établissements

11.4

Âge moyen des bénéficiaires

21

Mois de prise en charge en moyenne

124

Places installées

INSERTION PROFESSIONNELLE

NOTRE ACTION SUR LE TERRAIN

LES CHIFFRES CLÉS

L'accompagnement à la formation repose sur une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet, de l'accompagner dans l'obtention de certifications et de permettre une insertion vers les dispositifs de droit commun.

Le Pôle Activités de Jour de l'Oise (PAJ) contribue avant tout et directement aux missions publiques de l'ASE en apportant un soutien matériel, éducatif et psychologique. Il propose une prise en charge éducative de jour dont l'accompagnement repose sur l'apprentissage de métiers liés à la restauration et au bâtiment.

L'accompagnement, souvent court et intensif (85% inférieur à 12 mois), a permis une réorientation vers le droit commun pour environ 50% des jeunes à la sortie, dont 23% en apprentissage. La remobilisation passe aussi par des mises en situation et certifications : 24 jeunes ont réalisé 460 jours de stages dans 25 entreprises (débouchant sur 12 contrats d'apprentissage), avec 100% de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française) et à la sécurité routière, y compris pour des situations plus complexes (31% de jeunes avec reconnaissance MDPH, +10 points).

L'Unité d'Enseignement Adapté (UEA) en Indre-et-Loire accueille des jeunes pris en charge par l'ASE. Ce dispositif vise à la remobilisation scolaire, la sécurisation du parcours et la construction d'un projet d'insertion, à travers un accompagnement individualisé, des temps de formation, des ateliers (dont l'atelier technique), des stages et des actions éducatives et citoyennes.

Les sorties en 2025 sont majoritairement orientées vers l'insertion : sur 14 jeunes sortis, 9 ont signé un contrat d'apprentissage, 1 un contrat de travail et 3 ont été réinscrits en scolarité extérieure. Par ailleurs, 14 jeunes ont présenté le CFG (certificat de formation générale) avec 100% de réussite, illustrant l'impact du cadre UEA sur la reprise des apprentissages et la valorisation des compétences.

343

Bénéficiaires

Le dispositif QUE CEJ menait des actions de repérage et de rattachage auprès de jeunes en grande vulnérabilité, avec l'objectif de signature d'un contrat engageant « jeunes en rupture ». Ce dispositif a fermé ses portes en décembre 2025.

Sur la durée du projet (2023-2025), QUE CEJ a rencontré ou été destinataire de 222 jeunes et en a accompagné 155, aboutissant à 76 signatures de CEJ-JR (40 jeunes restant au stade « repérés »). Âgés en moyenne de 22 ans, ces jeunes

cumulent de fortes vulnérabilités (décrochage, précarité d'hébergement, fragilités psychiques, consommations) et expriment prioritairement des besoins d'accès aux droits, de logement et de santé.

L'action repose sur un repérage de rue régulier, puis sur un accompagnement global de stabilisation (démarches, soins, hébergement, réduction des risques) et de remobilisation.

1

Service

2

Établissements

16

Âge moyen des bénéficiaires

84

Places installées

ILS FONT LA *JEUNESSE*

**RENCONTRE
AVEC**



**NATHALIE
PASDELOUP**

*Directrice du Foyer
Éducatif de Moissac (82)*

"LE JOUR OÙ MON DIRECTEUR M'A PARLÉ D'UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LES FUTURS JEUNES MAJEURS, JE N'AI PAS HÉSITÉ UNE SECONDE ; J'AI SAUTÉ SUR L'OCCASION !"

PEUX-TU TE PRÉSENTER ?

Nathalie Pasdeloup - Je suis directrice du Foyer Éducatif de Moissac depuis avril 2025. Cette institution a pour particularité d'être la seule du Groupe SOS Jeunesse implantée dans le Tarn-et-Garonne.

TU AS UN PARCOURS TRÈS RICHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE PETITE RÉTROSPECTIVE S'IMPOSE !

NP - Effectivement, j'ai fait beaucoup de choses avant de rejoindre le Groupe SOS Jeunesse mais je vais essayer de synthétiser !

J'ai passé mon diplôme pour devenir éducatrice spécialisée en 1990. J'ai effectué mes premiers remplacements au Foyer Éducatif de Moissac puis dans une MECS avant d'être recrutée à Toulouse, en MJIE puis en AEMO.

À l'époque, la semi-autonomie n'existait pas vraiment. Le jour où mon directeur m'a parlé d'un projet de MECS incluant un dispositif innovant pour les futurs jeunes majeurs, je n'ai pas hésité une seconde ; j'ai sauté sur l'occasion !

Nous avons mis à disposition des jeunes proches de la sortie, des appartements à proximité de la MECS. Grâce à cette organisation, nos éducateurs pouvaient leur rendre visite régulièrement et les jeunes pouvaient passer du temps au sein

de l'établissement pour déjeuner, échanger, faire une machine, passer la soirée en groupe... J'en garde un très bon souvenir.

Aujourd'hui, l'Aide Sociale à l'Enfance propose des CJM (contrat jeune majeur) accessibles. Il y a 25 ans, le besoin était déjà présent mais les solutions rares et difficiles d'accès. Ce dispositif assurait une vraie transition vers l'autonomie complète.

Après une dizaine d'années au sein de l'AS2A de Toulouse, j'ai fait une pause dans ma vie professionnelle pour être au plus proche de ma famille et de mon fils, atteint de troubles moteurs. Je l'ai accompagné et soutenu pour qu'il apprenne à marcher.

J'ai repris mon parcours au SEOC de Montauban et auprès du Juge des Affaires Familiales (JAF). En parallèle, je me suis formée au Théâtre Forum pour intervenir dans les lycées et auprès d'associations locales.

À ce moment-là, je décide de passer le CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unités et d'intervention sociale) afin de devenir responsable de service. J'obtiens mon diplôme, avec comme satisfaction supplémentaire de l'avoir financé en totalité. Suite à cette formation, je suis recrutée par l'ANRAS (association nationale de recherche et d'action solidaire).



Mélissa Benoit, Nathalie Padeloup et Kaouter Cherni

MECS de Gandalou, à Castelsarrasin

Après toutes ces expériences, j'intègre le Foyer Éducatif de Moissac en tant que Cheffe de Service pour m'occuper du service de placement avec hébergement à domicile (PHD) et d'une partie de la MECS.

En parallèle, je passe le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale). Lorsque la directrice en poste quitte l'institution, je décide naturellement de postuler.

Suite au retour positif de la direction du Groupe SOS Jeunesse, je prends mes nouvelles fonctions avec un réel enthousiasme.

QU'EST-CE QUI T'A ORIENTÉ VERS LE SOCIAL ? EST-CE QUE CELA A TOUJOURS ÉTÉ UNE ÉVIDENCE POUR TOI ?

NP - Oui et non ! J'ai démarré mes études par une licence de Lettres Modernes. En parallèle de ma formation, j'ai travaillé dans la bibliothèque d'un lycée, plus communément appelé CDI (centre de documentation et d'information). J'ai monté de nombreux projets au sein de l'établissement, notamment autour de la bande dessinée.

À ce moment-là, je comprends que créer des projets avec et pour les jeunes, c'est mon truc ! Je décide donc de me réorienter pour passer le diplôme d'éducatrice spécialisée.

Mais cette vocation a d'autres origines... Mon père était lui-même éducateur. À l'époque (il a reçu son diplôme en 1968), le métier était différent, le cadre légal plus souple, j'ai donc régulièrement côtoyé à la maison des jeunes dont il s'occupait.

"À CE MOMENT LÀ, JE COMPRENDS QUE CRÉER DES PROJETS AVEC ET POUR LES JEUNES, C'EST MON TRUC !"

TU ES PASSÉE D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE À CHEFFE DE SERVICE, PUIS DE CHEFFE DE SERVICE À DIRECTRICE. QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DANS TON APPROCHE ET TON TRAVAIL AU QUOTIDIEN ?

NP - Il y a tout d'abord une question de temporalité, et d'éloignement du cœur de métier, de la construction du projet de chaque enfant. Je ne suis plus en première ligne mais je reste bien évidemment très attentive à l'évolution des enfants et jeunes majeurs.

Ce qui m'anime dorénavant ce sont les orientations générales. Aujourd'hui, je peux décider de conventionner avec un

pédo-psychiatre, en lien avec l'ARS (agence de santé régionale) pour aider des enfants fragiles sur un territoire qui voit le nombre de médecins diminuer d'année en année. En tant que CDS, je n'avais pas la main sur ces aspects stratégiques du métier et de l'accompagnement. Le poste de directrice me permet d'aller au bout des choses.

La formation des professionnel·les est également un sujet important. En tant que directrice, mon rôle est de mettre en application les directives du Groupe SOS Jeunesse, sur des sujets majeurs comme les violences ordinaires faites aux enfants, la santé mentale ou encore le questionnement des pratiques. Cela implique d'être

Siège du Foyer Éducatif de Moissac



proche des éducateur·rices, de faciliter l'accès aux formations, en d'autres termes de porter chaque projet de bout en bout. Accompagner les enfants avec bienveillance dans nos établissements, c'est un engagement quotidien dont je porte la responsabilité.

Travailler au Foyer Éducatif de Moissac, c'est aussi relever des défis comme la transversalité : comment rassembler tous les lieux de vie, dispersés sur le territoire, autour d'un projet commun ? Notre place s'inscrit dans un tout : une institution qui, à son tour, fait partie d'une association.

Fédérer passe donc par la mobilisation des équipes lors des JDE (journée des équipes) du Groupe SOS, la formation, mais également la mise en place de réunions inter-services. Dès ma prise de poste, j'ai créé un calendrier institutionnel pour structurer ces espaces, et en particulier les espaces de réflexion.

AU FAIT, LE FOYER ÉDUCATIF DE MOISSAC, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

NP - Au sein de l'institution nous avons 2 maisons qui accueillent chacune 10 enfants. Nous proposons également aux jeunes dès 16 ans des studios en semi-autonomie. Enfin, notre dispositif AEMO-REP accompagne 48 enfants qui vivent toujours chez leurs parents ou au sein de leur famille. Pour faire fonctionner tout ça, nous pouvons compter sur une équipe

pluridisciplinaire composée de responsables de service, d'éducateur·rices spécialisés·es, de maîtres et maîtresses de maison, de veilleur·euses de nuit, de psychologues, d'agents d'entretien et d'un service administratif en soutien.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU TARN-ET-GARONNE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE MOISSAC, EN CE QUI CONCERNE LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE ?

NP - Les défis que nous rencontrons ne sont pas propres à Moissac. Ils touchent en réalité un territoire rural, situé loin des grandes métropoles, où les transports publics comme les médecins se font rares. Dans ce contexte, l'accès aux soins devient un vrai parcours du combattant, encore plus pour les familles isolées et dépourvues de moyens de locomotion.

Ces obstacles peuvent, en définitive, conduire à un placement des enfants au titre de la protection de l'enfance. La précarité des familles aggrave ce risque, au niveau local comme national.

La ruralité offre cependant un environnement protecteur qui facilite le travail éducatif : moins de tentations et de fugues qu'en ville. Par rapport à une agglomération comme Montauban, la sérénité du cadre se traduit concrètement par des astreintes plus calmes.

"ACCOMPAGNER LES ENFANTS AVEC BIENVEILLANCE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS, C'EST UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN DONT JE PORTE LA RESPONSABILITÉ"

"CE QUI FAIT VRAIMENT LA DIFFÉRENCE, C'EST LE NIVEAU D'IMPLICATION DES ÉQUIPES, À TOUS LES NIVEAUX"

TU AS CONNU LE FOYER ÉDUCATIF DE MOISSAC AVANT ET APRÈS LE RAPPROCHEMENT AVEC LE GROUPE SOS JEUNESSE. COMMENT SE TRADUIT CE CHANGEMENT DANS VOTRE TRAVAIL AU QUOTIDIEN ?

NP - C'est un vrai plus de faire partie du Groupe SOS Jeunesse : on a un véritable soutien et de bons outils pour gérer nos ressources humaines et développer la formation. Mais ce qui fait vraiment la différence, c'est le niveau d'implication des équipes, à tous les niveaux. Pour une personne avec un minimum d'expérience en protection de l'enfance, c'est plus que rassurant. Quand je vois que les équipes ont gardé le feu sacré et défendent les mêmes valeurs que moi, je me dis : "C'est bon, je suis au bon endroit".

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR LE FOYER ÉDUCATIF DE MOISSAC ?

NP - Nous préparons une réponse au futur appel à projet qui visera à ouvrir un dispositif dédié aux mineurs non accompagnés (MNA), public que nous accueillons depuis plusieurs années en MECS. Nous formons également les équipes pour anticiper la prise en compte d'un nouveau public d'enfants dit "complexes". De manière générale, nous poursuivons nos efforts et notre engagement pour accueillir les personnes accompagnées dans les meilleures conditions.

JE TE LAISSE LE MOT DE LA FIN POUR CONCLURE CET ÉCHANGE.

NP - Je veux simplement dire que je suis très honorée d'être directrice de cette belle institution.

Nous avons la chance d'avoir une équipe hétérogène. D'un côté, nous bénéficions de l'expérience de collègues qui travaillent au Foyer Éducatif de Moissac depuis de nombreuses années, et qui transmettent des valeurs aux nouveaux arrivants. Je suis admirative des éducateur·rices qui après 35 ans de métier, continuent à travailler avec autant d'énergie, de remise en question et ce désir de partager. De l'autre, les collègues les plus jeunes transmettent de nouvelles pratiques et de nouvelles approches au reste des équipes.

"C'EST CETTE TRANSMISSION RÉCIPROQUE ET NOTRE CAPACITÉ DE REMISE EN QUESTION PERMANENTE QUI FONT LA RICHESSE DU FOYER ÉDUCATIF DE MOISSAC."





ILS SONT LA

PORTRAITS

JEUNESSE

RENCONTRE AVEC



**LIAM
MOREAU**

*Étudiant à 42 passé par le
service de semi-autonomie
de Bois-Renard (95).*

Pour des raisons de confidentialité, le nom et le prénom ont été modifiés.

"À CE MOMENT-LÀ, JE N'AVAIS PAS OBTENU MES VŒUX SUR PARCOURSUP (...) QUAND ON M'A PARLÉ DE 42, JE ME SUIS DIT : POURQUOI PAS !"

PEUX-TU TE PRÉSENTER ?

Liam Moreau - J'ai 21 ans, j'habite dans le Val-d'Oise et je suis actuellement étudiant à 42 à Paris.

42, C'EST QUOI ? ET COMMENT ES-TU ENTRÉ ?

LM - 42 est une école gratuite dans laquelle on apprend à coder, en autonomie complète, sans professeurs. Autre particularité : aucun diplôme n'est demandé à l'entrée, c'est donc accessible à tous·tes. La formation est composée d'un tronc commun incluant seize projets. À cela s'ajoute un stage pour obtenir un diplôme équivalent bac +3.

En juillet 2023, je me suis inscrit pour faire le parcours d'admission. C'est un processus en trois étapes qui se termine par une immersion d'un mois au sein de l'école, qu'on appelle « la piscine ». Par la suite, j'ai démarré la formation en novembre de la même année.

L'INFORMATIQUE ET LE CODE T'INTÉRESSAIENT DEPUIS LONGTEMPS ?

LM - Pas vraiment... Coder un jeu était sur ma to-do list, mais je n'avais jamais franchi le pas. C'est la cheffe de service de Bois-Renard qui m'a parlé de la formation. À ce moment-là je n'avais pas obtenu mes vœux sur Parcoursup, je me disais

que j'allais travailler pour retenter ma chance l'année suivante. Quand elle m'a parlé de 42, je me suis dit « pourquoi pas ! ». Dans le pire des cas, ça m'occupe, ça me permet d'apprendre de nouvelles choses et si j'ai envie de revenir en arrière, rien ne m'en empêche. Finalement, j'y suis allé et j'ai adoré !

AS-TU UNE IDÉE DU DOMAINE DANS LEQUEL TU SOUHAITES TRAVAILLER PLUS TARD ?

LM - Je n'ai pas encore une idée précise de l'entreprise pour laquelle j'ai envie de travailler, je suis concentré sur mes derniers projets. En revanche, je sais que j'ai envie de travailler sur la création et le développement de machines industrielles ou dans la robotique. Je trouve ces deux domaines très intéressants et je pense qu'ils ont de l'avenir.

QUE FAIS-TU EN PARALLÈLE DE TES ÉTUDES ?

LM - Je travaille dans un supermarché 2 jours par semaine soit 14 heures hebdomadaires. Pour la partie loisirs, j'ai commencé le Jiu-Jitsu Brésilien grâce à un ami et j'espère obtenir la ceinture bleue, avant de me mettre à l'escalade.

"AUJOURD'HUI, JE CONSIDÈRE QUE J'AI EU BEAUCOUP DE CHANCE"

TU AS DÉCOUVERT 42 PENDANT TON PASSAGE À BOIS-RENARD. PEUX-TU NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR TON EXPÉRIENCE AU SEIN DU FOYER ?

LM - À 17 ans, suite à des conflits relationnels avec ma famille, et étant encore mineur, j'ai été placé par une juge des enfants. À cette époque j'étais en pleines épreuves du baccalauréat. Malgré le contexte, tout s'est bien passé : j'ai même décroché la mention Assez Bien.

En arrivant à Bois-Renard, je traversais une période compliquée. J'étais comme désintéressé de mon propre sort, sans aucune visibilité sur mon avenir. Lorsque j'ai dû formuler mes vœux sur Parcoursup, je me suis connecté une minute avant la clôture, trop tard donc. Grâce au soutien des éducateurs·trices, j'ai pu les formuler à nouveau pendant la session de rattrapage pour finalement intégrer la fac. Sans eux, je me serais retrouvé sans rien à la rentrée...

Aujourd'hui, je considère que j'ai eu beaucoup de chance.

"N'AYEZ PAS PEUR ! SI LE PARCOURS D'ADMISSION EST OUVERT À TOUS·TES C'EST POUR UNE BONNE RAISON."

REPASSONS CÔTÉ INFORMATIQUE ! L'ARRIVÉE DE L'IA, TU EN PENSES QUOI ?

LM - Pour un profil junior, une partie des tâches que tu es amené à réaliser peut être prise en charge par l'IA. Il faut donc arriver à monter en compétences. Du point de vue d'une entreprise, il y a un vrai enjeu de sécurité. Si le code provient d'une IA, alors cette même IA connaît les potentielles failles de sécurité. Globalement, je pense que ça créera de nouvelles opportunités.

NOUS SOUHAITONS METTRE EN AVANT LA FORMATION 42 AUPRÈS DES JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS, AS-TU UN CONSEIL À LEUR DONNER ?

LM - N'ayez pas peur ! Si le parcours d'admission est ouvert à tous·tes, c'est pour une bonne raison. Il y a certes beaucoup de nouvelles notions à intégrer, en peu de temps, mais pour ceux qui voudraient se préparer en amont, il existe des plateformes pour s'entraîner. Dernière chose, pensez à jouer collectif ! Pendant la piscine, vous avez l'occasion de travailler sur certains projets à plusieurs, profitez-en. C'est l'occasion de découvrir d'autres manières de réfléchir, de résoudre des problèmes, et c'est également un aspect qui est évalué par 42.



PRENDRE SOIN DE *TOUS·TES*

L'ACCUEIL DES JEUNES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS : DEUX PILIERS POUR UNE ASSOCIATION ENGAGÉE

Accueillir, c'est offrir une chance. Accompagner, c'est donner les moyens de la saisir. Ces deux engagements, indissociables, façonnent une association qui ne se contente pas d'exister, mais qui agit avec cohérence et détermination.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

ACCUEILLIR ET SOUTENIR

QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE

La démarche d'amélioration continue de la prise en charge des jeunes s'inscrit dans la politique qualité 2025-2027 du Groupe SOS. Elle définit les objectifs poursuivis et se traduit via trois principes d'actions : répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans nos établissements, développer les compétences et l'engagement des professionnel·les et ancrer l'établissement sur son territoire et dans la société.

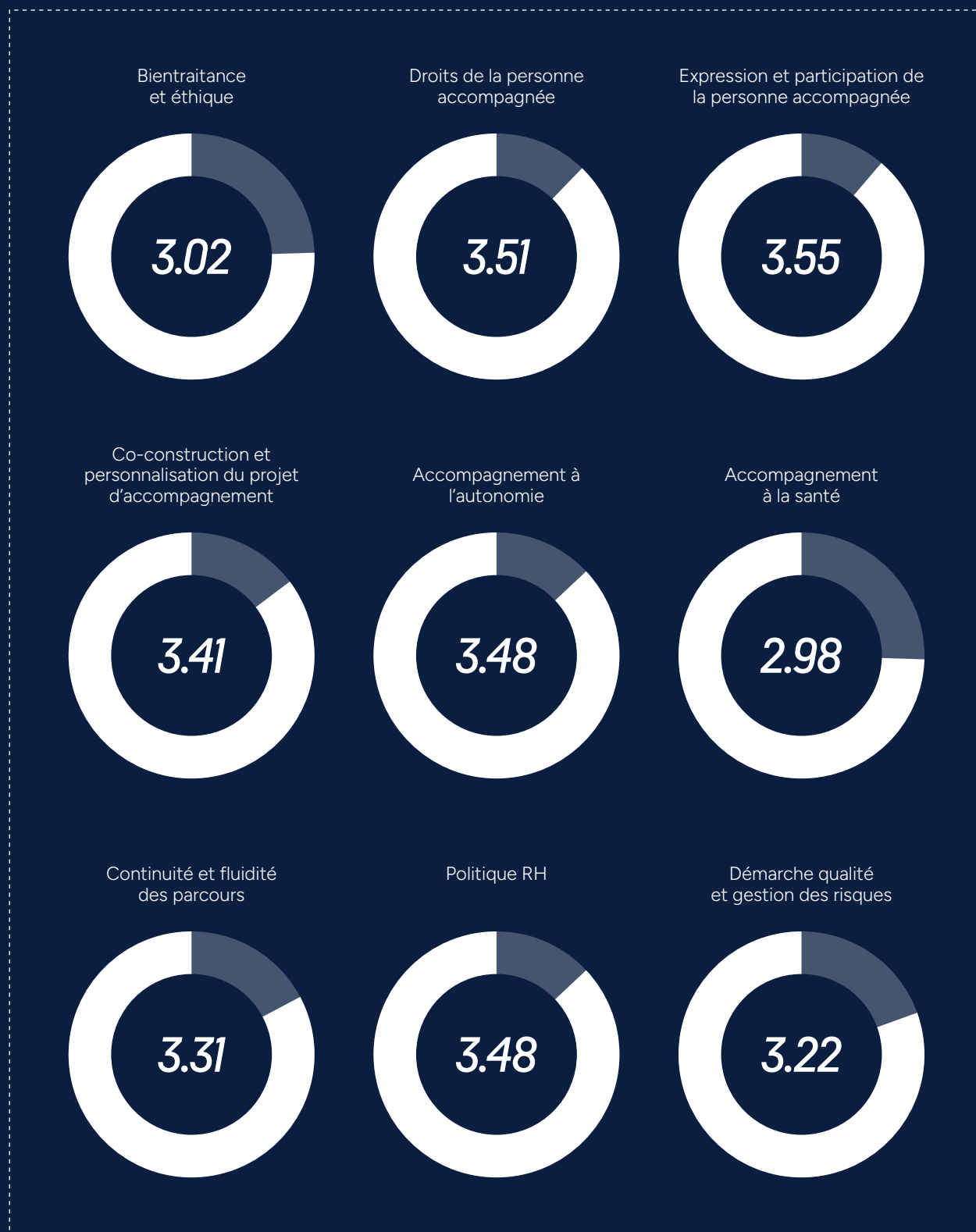
Afin de mener à bien cette politique, chaque établissement est doté d'un comité qualité. Ce comité assure la mise en place, le pilotage et le suivi de la démarche qualité, tout en veillant à la mise en œuvre des objectifs de la politique qualité et du plan d'actions associé.

Dans ce cadre, les événements indésirables et les réclamations font l'objet d'un bilan annuel, et des analyses des causes de ces événements sont faites avec les professionnel·les, pour définir les actions correctrices à mettre en place. De même, un travail d'analyse des résultats des enquêtes de satisfaction, des auto-éva-

luations, des audits qualité internes et des évaluations externes est mené afin d'en tirer les enseignements et actions à mettre en place au sein de l'établissement. Enfin, ce comité révisé chaque année le projet d'établissement et élabore le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.

Dans le cadre des préparations des établissements aux évaluations externes obligatoires basées sur le référentiel de la Haute Autorité de santé, le Groupe SOS Jeunesse met en place des outils internes de suivi, contrôle et accompagnement des établissements qui confortent et garantissent son engagement à assurer un accueil de qualité : il s'agit d'auto-évaluations, d'audits qualité internes et de séances de travail autour de la cartographie des risques portant atteinte à la bientraitance.

Cet accompagnement a ainsi permis aux 15 établissements soumis à une évaluation externe d'obtenir une note moyenne de 3,3/4.



1. Référentiel de la Haute Autorité de Santé pour l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ces résultats représentent la moyenne des notes reçues par les 15 établissements ayant été soumis à une évaluation externe en 2025.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

ACCUEILLIR ET SOUTENIR

LES SALARIÉES DE L'ASSOCIATION

NOS PRIORITÉS

La part majoritaire des budgets allouée à la masse salariale (plus de 70%) met en évidence un enjeu central : la qualité de l'accompagnement des jeunes et des familles dépend directement des compétences professionnelles, de la stabilité et de l'engagement des équipes.

Cette réalité confirme l'importance d'une politique RH structurée autour de l'attractivité, la fidélisation, l'inclusion et la professionnalisation continue, en articulation avec la qualité de vie au travail, le soutien au management de proximité et la prévention des risques.

Durant le 1er semestre 2025, dans l'objectif d'améliorer l'attractivité en agissant sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), l'association a participé au Programme "Pas à Pas", mis en place par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et la DGCS. Dix-huit directeurs se sont engagés dans la démarche, parmi eux : trois établissements ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, quatre établissements ont suivi une formation « Animer des espaces de discussion sur le travail », et les représentants du personnel au CSE-Central ont bénéficié de deux heures d'initiation à la QVCT animées par l'ANACT.

POLITIQUE ASSOCIATIVE SUR LE HANDICAP

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà engagées en matière de politique Handicap, un plan d'action a été réalisé en 2025, avec notamment une formation Handimanager (10 établissements Jeunesse représentés par 25 salariés et plusieurs ressources ajoutées à la base déjà existante.

Au 31 décembre 2025, le taux d'emploi de salariés en situation de handicap du Groupe SOS Jeunesse était de 5% (contre 3,09% en 2024). 24 établissements sur 75 (32%) ont atteint le taux d'emploi de 6% en 2025.

LA FORMATION

En matière de professionnalisation continue, afin de poursuivre l'accompagnement des professionnel·les dans la prise en charge et renforcer la qualité d'intervention auprès des publics accueillis au sein des établissements de l'association, la Direction Générale a renforcé le déploiement de quatre actions prioritaires de formation :

1. Le repérage, le signalement, l'accompagnement des victimes de violences et la prévention.

2. Le développement des compétences psycho-sociales : (conduites addictives, santé mentale, EVARS), et toute autre action de formation basée sur des programmes validés scientifiquement.

3. Le parcours pré-qualifiant « Intervention socio-éducative en protection de l'enfance » (ISEPE), renforcé sur la prise en charge au Pénal.

4. L'analyse des causes dans le cadre de signalements d'événements indésirables.

En 2025, dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants (politique associative sur le questionnement et le signalement systématiques au Procureur de la République), 500 professionnel·les ont été formé·es, avec un objectif de former 700 professionnel·les chaque année.

MESURE DE SATISFACTION

À l'occasion des 40 ans du Groupe SOS, une campagne de mesure de la satisfaction au travail a été lancée en 2025: 36,5% des effectifs de l'association se sont mobilisés. Chaque direction d'établissement a été invitée à restituer les résultats auprès de ses équipes, en identifiant un axe d'amélioration à travailler collectivement.

À l'échelle associative, deux priorités ont été dégagées :

1. Consolider les pratiques professionnelles en réponse à la première cause d'accidents du travail (violence), par le déploiement en établissement de programmes structurants autour des compétences psychosociales notamment.

2. Faire de la réduction de l'absentéisme une priorité, au regard de son impact sur les équipes et sur la qualité de l'accompagnement.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2025, les actions déployées auprès des managers et du personnel administratif-RH ont été renforcées pour développer une gestion des ressources humaines plus intégrée, s'appuyant sur les fonctions support du siège.

Le parcours d'intégration piloté au niveau associatif par la DRH pour les nouveaux Directeurs, Chefs de service et CAF-RRH, a été étendu au personnel administratif-RH (ces derniers constituent en effet un appui essentiel au bon fonctionnement des établissements, en lien avec les fonctions support du siège) et enrichi de deux nouveaux modules: achats et RGPD.

La diffusion mensuelle du Flash RH, facilitant l'accès aux informations RH et l'implication des managers dans la mise en œuvre en établissement, a été complétée d'une réunion mensuelle, en visioconférence, avec les Directeurs et la DRH (Direct'RH).

Ce format interactif permet d'étayer le Flash et de faciliter sa mise en œuvre ainsi que le partage de bonnes pratiques entre pairs. Là aussi, il est envisagé d'étendre ce type d'échanges au personnel administratif-RH.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

ACCUEILLIR ET SOUTENIR

LES SALARIÉES DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre du groupe de travail RPS (risques psychosociaux) des directeurs, plusieurs livrables ont été produits dont un guide de bonnes pratiques en matière de déconnexion, une trame de délégation de pouvoir en cas d'absence et une boîte à outils RPS.

Les équipes RH sont allées à la rencontre des établissements pour animer des formations au plus près des besoins du terrain, notamment sur le temps de travail et les fondamentaux en droit du travail (en complément de nombreux webinaires) et réaliser des audits RH pour favoriser un accompagnement plus en proximité.

Enfin, une Chargée SIRH et outils RH a été recrutée au sein de la Direction des Ressources Humaines avec pour première mission d'étudier le recours à un outil très attendu par les équipes, de gestion des temps et des activités (planification et interface avec la paie), en vue, le cas échéant, d'une mise en œuvre au fil des années sur l'ensemble de nos établissements.

ATTESTATION DE COMPETENCES

Je soussigné, Monsieur Matthieu TREBAILLÉ, Directeur général d'ASKORIA, certifie que :

Salarié(e) de l'association GROUPE SOS JEUNESSE

Inscrit(e) en formation :

« Socle : Intervenant socio-éducatif en Protection de l'Enfance »
Pour la période du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021 (49 heures)

Il atteste les compétences suivantes :

Module 1 - Cadre et sens de l'intervention professionnelle

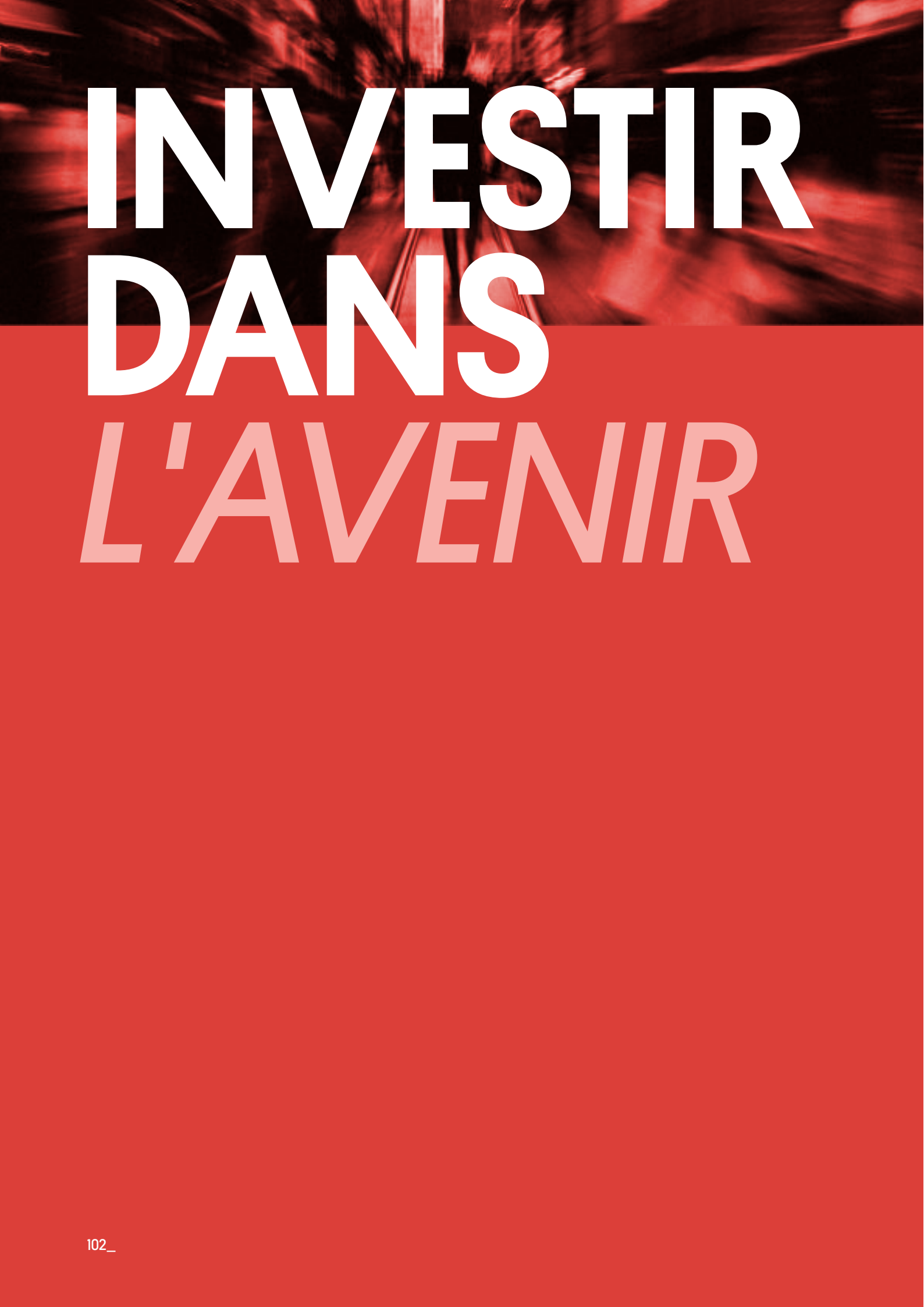
Objectifs de la formation	Atteints	Partiellement atteints	Non atteints
- Repérer les différents processus du socle d'exercice en Protection de l'Enfance - Se positionner avec les différents postes porteurs du cadre institutionnel et partenarial du Groupe SOS Jeunesse	X		

Module 2 - Accompagnement du développement de l'enfant et de l'adolescent

Objectifs de la formation	Atteints	Partiellement atteints	Non atteints
- Appliquer ses savoirs pour répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant à l'adolescence - Appliquer les problématiques spécifiques au soutien de troubles du développement et du comportement	X		

Module 3 - Développement d'une posture professionnelle adaptée au cadre d'intervention

Objectifs de la formation	Atteints	Partiellement atteints	Non atteints
- Appliquer ses savoirs de son professionnement et de sa posture professionnelle en relation éducative - Appliquer les principes, compétences et savoir-faire en activité professionnelle	X		



INVESTIR DANS *L'AVENIR*

FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique du Groupe SOS Jeunesse repose principalement sur des financements publics liés aux missions d'intérêt général exercées auprès des jeunes et des familles. L'activité se déploie quasi exclusivement à travers des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) autorisés et contrôlés par les autorités publiques. Les interventions s'inscrivent principalement dans les champs de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et du handicap.

La protection de l'enfance constitue le principal champ d'intervention. Elle est financée par les conseils départementaux dans le cadre des politiques d'aide sociale à l'enfance. Ce secteur repose sur plusieurs modalités de financement : dotation globale, tarification au prix de journée (PJ) et prix de journée globalisé, le PJ demeurant le mode de financement principal. Celui-ci est ajusté selon les modalités de prise en charge afin d'accompagner l'évolution du parcours du jeune, par exemple lors du passage d'un accompagnement collectif vers des dispositifs favorisant davantage l'autonomie. Les dispositifs de l'Oise s'inscrivent dans un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) regroupant l'ensemble des structures implantées dans le département.

La protection judiciaire de la jeunesse, financée par le ministère de la justice, comprend des CER financés en convention au douzième et des CEF financés en dotation globale.

Le champ du handicap regroupe deux ITEP et un SESSAD, financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en dotation globale. L'ITEP « Le Petit Prince », implanté en Seine-Saint-Denis, est inscrit dans le cadre d'un CPOM.

BUDGET & CHIFFRE D'ACTIVITÉ

Le budget de Groupe SOS Jeunesse reflète la nature de ses activités, majoritairement déployées au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS). Il est principalement constitué de financements publics attribués par les autorités de tarification et de contrôle, en lien avec les missions d'intérêt général exercées par l'association auprès des enfants, adolescents et jeunes majeurs accompagnés. Le budget global 2025 de l'association s'élève à plus de 168 millions d'euros, traduisant l'ampleur des dispositifs déployés et des moyens mobilisés pour assurer l'accompagnement des publics.

Au-delà de la répartition des financements par champ d'activité, le budget de l'association reflète également l'importance des charges liées aux ressources

humaines, qui constituent la part prépondérante des dépenses. Les équipes éducatives, sociales, médico-sociales et administratives représentent en effet le cœur de l'action menée auprès des jeunes accompagnés.

Dans un secteur fortement encadré par des exigences réglementaires et des normes de qualité, l'association veille à maintenir des taux d'encadrement adaptés aux besoins des publics accompagnés. Les équipes pluridisciplinaires, composées notamment d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs, de psychologues, de chef-fes de service et de personnels médico-sociaux, permettent d'assurer un accompagnement global des jeunes et de leurs familles et de construire des réponses éducatives individualisées.

L'année 2025 constitue par ailleurs une étape importante pour les établissements du secteur social et médico-social. Elle correspond à la deuxième année d'application des mesures issues du Ségur pour tous, visant à renforcer l'attractivité des métiers et la reconnaissance des professionnelles. Toutefois, ces mesures ne sont pas intégralement compensées dans les budgets exécutoires, ce qui génère des tensions supplémentaires sur les équilibres financiers des établissements.

L'année 2025 est également marquée par le renouvellement pour une durée de cinq ans de l'autorisation des frais de siège, délivrée par le Département de Paris, autorité compétente. Cette autorisation fixe le taux de frais de siège applicable et les modalités de leur imputation sur les charges des établissements et services de l'association. Elle permet ainsi de fi-

nancer les fonctions support nécessaires au pilotage, à la coordination et à l'accompagnement des établissements.

L'année 2025 s'inscrit également dans un contexte économique contraint, caractérisé par des évolutions budgétaires limitées et par des taux d'augmentation des financements souvent inférieurs à l'évolution réelle des charges, notamment en matière de masse salariale, d'inflation ou de coûts de fonctionnement. À cet égard, les établissements doivent concilier la stabilité des équipes, la qualité de l'accompagnement et la maîtrise des dépenses.

Dans ce cadre, les modalités d'élaboration budgétaire reposent sur une démarche visant à garantir la sincérité budgétaire et la transparence des prévisions financières. Les budgets sont construits à partir de l'analyse des réalisations d'activité, des besoins identifiés par les établissements et de l'évolution des charges structurelles, tout en tenant compte du contexte économique et des orientations fixées par les autorités de tarification.

Les enjeux d'équilibre budgétaire et de justification des dépenses sont ainsi particulièrement importants. L'association veille à assurer un pilotage financier rigoureux, fondé sur un suivi régulier des charges, une anticipation des évolutions budgétaires et un dialogue constant avec les autorités de tarification. Cette démarche vise à garantir la soutenabilité des activités tout en veillant à ce que les moyens mobilisés demeurent prioritairement orientés vers l'accompagnement des jeunes et la mise en œuvre des projets éducatifs.

168M

Budget 2025 en euros

66%

Charges afférentes au personnel¹

¹. Masse salariale, personnel extérieur, honoraires et formation

LA FORCE DU COLLECTIF

PARTENARIATS

Nos partenaires publics

Les agences régionales de santé



Directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse : Alsace, Guadeloupe, Guyane, Alpes-Vaucluse, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor, Loire-Atlantique et Vendée, Gard et Lozère, Finistère et Morbihan, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Paris, Val-de-Marne.

L'aide sociale à l'enfance



PARTENAIRES PRIVÉS

En 2025, la stratégie partenariale du Groupe SOS Jeunesse s'est articulée autour de quatre axes prioritaires : l'amélioration des compétences parentales, la santé mentale, l'insertion socio-professionnelle et l'égalité de genre. Cette dynamique s'est traduite par la consolidation de partenariats publics et privés, financiers comme opérationnels, permettant de co-construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes et des familles accompagnés.

Parmi les programmes déployés cette année figure « Droits Devant Toi : Redessine ton histoire », mené en collaboration avec la CNAPE, l'Alliance des Avocats des Droits de l'Homme (AADH) et Art'Exprim. Reposant sur une approche innovante associant initiation aux fondamentaux juridiques et expression artistique encadrée, ce programme vise à sensibiliser les mineurs placés sous main de justice, accueillis en CER, CEF et UHD, aux enjeux du droit, de la citoyenneté et de l'insertion. Il illustre pleinement la valeur ajoutée des coopérations partenariales, fondées sur la complémentarité des expertises et des savoir-faire.

Les collaborations avec la Fondation The Human Safety Net et la fondation Ars Nova ont également permis de soutenir concrètement plus de 730 enfants accompagnés par nos établissements partout en France (La Réunion, Montpellier, Oise, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Yvelines, Seine-Saint-Denis etc.). Ces partenariats ont contribué au financement d'activités culturelles, de loisirs et de séjours éducatifs, favorisant le développement, l'éveil et le bien-être des plus jeunes.

Enfin, 2025 marque la première année d'agrément du Groupe SOS Jeunesse pour la taxe d'apprentissage, ouvrant la possibilité de recevoir des financements directement de la part des entreprises. Ce nouveau levier constitue un atout essentiel pour consolider et pérenniser nos initiatives sur l'insertion professionnelle et la scolarité.

NOS OBJECTIFS À LONG TERME

Pour 2026, le Groupe SOS Jeunesse envisage de structurer son développement autour de 4 nouveaux axes : le renforcement des compétences psychosociales des jeunes, l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS), l'éducation critique aux médias et l'inclusion numérique, ainsi que l'amélioration des compétences parentales.

L'axe principal de cette stratégie réside dans le déploiement, l'essaimage et la sécurisation du financement de programmes probants ou prometteurs sur ces thématiques, fondés sur des connaissances scientifiques et évalués selon des méthodologies rigoureuses. L'ancrage dans les données issues de la recherche garantit la pertinence des interventions, en renforce la cohérence et en optimise l'impact auprès des jeunes et des familles accompagnés. Cette exigence d'efficacité et de qualité constitue un levier structurant pour faire évoluer durablement les pratiques professionnelles et améliorer les résultats obtenus.

EN FAIRE TOUJOURS *PLUS*



NOTRE ENGAGEMENT POUR LES JEUNES SE RENFORCE, NOS PRATIQUES SE RÉINVENTENT.

En 2026, le Groupe SOS Jeunesse actualisera son projet associatif, afin d'y intégrer les priorités structurantes qui guideront son action pour les cinq prochaines années. Les dynamiques initiées en 2025 ont permis de poser les bases d'une transformation des pratiques éducatives et organisationnelles, que l'association entend désormais consolider et amplifier.

Dans le cadre de sa stratégie globale, trois axes prioritaires continueront d'orienter l'action collective du Groupe SOS Jeunesse.

NOS OBJECTIFS POUR 2026

POLITIQUE ASSOCIATIVE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

La protection des enfants contre toute forme de violences est un impératif indiscutable. En 2026, Groupe SOS Jeunesse poursuivra le déploiement de sa politique associative structurée visant à la fois la généralisation du repérage systématique des violences faites aux enfants dans l'ensemble de ses établissements et la pratique du signalement systématique au Procureur de la République.

L'objectif est de continuer à développer une culture commune au sein de l'ensemble des établissements et faire évoluer les pratiques professionnelles afin de rendre cette politique associative effective partout, pour toutes et tous.

Avec 500 professionnel·les formé·es en 2025, et un objectif de 700 nouveaux professionnel·les formé·es en 2026, un effort financier et organisationnel majeur est porté sur l'outillage, l'accompagnement et la formation de chaque professionnel·le de notre association.

INTERVENTIONS FONDÉES SUR LES DONNÉES PROBANTES

En 2026, le déploiement d'interventions éducatives fondées sur les données probantes s'accroîtra, dans une logique

d'amélioration continue de la qualité des accompagnements. Engagée en 2025 dans une douzaine d'établissements, cette dynamique sera progressivement étendue à l'ensemble des champs d'intervention de l'aide sociale à l'enfance, justice pénale des mineurs et secteur médico-social. L'objectif est d'intégrer dans les pratiques professionnelles des approches issues de la recherche, permettant de compléter et d'enrichir les réponses éducatives aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Cette priorité s'incarne dans l'adaptation de nos pratiques professionnelles à des approches plus comportementales qui prennent leur source dans les acquis de recherche :

- Le développement des compétences psychosociales (CPS)
- L'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS)
- L'amélioration des compétences parentales,
- La prévention de la récurrence,
- L'approche sensible au trauma complexe

Parallèlement, l'association poursuivra ses efforts pour renforcer les compétences professionnelles des salarié·e·s, notamment à travers les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et les CPS.

Les perspectives pour 2026 incluent également la modélisation, et la recherche de financements dédiés, pour un portage d'une structure juridique dédiée au sein de l'association, qui permettra d'inscrire les pratiques fondées sur les données probantes dans un cadre juridique stable au service de l'ensemble de nos établissements. Cette démarche sera complétée par la mise en place d'un programme de recherche permettant de suivre et mesurer scientifiquement les impacts.

POLITIQUE ASSOCIATIVE EN MATIÈRE DE PARENTALITÉ

Face à l'évolution des besoins des enfants et des familles accompagnés, le Groupe SOS Jeunesse souhaite renforcer son ambition autour de la parentalité et des compétences parentales.

Cette démarche visera à mieux articuler les interventions éducatives avec le soutien aux familles, dans une perspective de prévention des ruptures et de continuité des parcours.

En 2026, un travail de fond sera engagé afin de définir une doctrine associative claire, capable de guider les pratiques dans l'ensemble des champs : aide sociale à l'enfance, pénal et médico-social.

Un groupe de travail réunissant des directions d'établissements sera mobilisé pour élaborer un cadre commun, préciser les objectifs opérationnels et définir les modalités de déploiement. Ce chantier, actuellement en phase de cadrage, constituera une étape clé dans la consolidation d'une approche globale sur la parentalité, pleinement intégrée aux pratiques du secteur Jeunesse.



LES PROJETS À SOUTENIR¹

PERSPECTIVES

1. Tous nos projets sont éligibles au mécénat

La Maille : dispositif de suite

SOUTIEN FINANCIER

Contexte : Entre 18 et 21 ans, les jeunes issus de la protection de l'enfance se retrouvent souvent en dehors des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement. 25% des sans-abris nés en France sont d'anciens enfants placés (35% chez les 18-24 ans).

Le projet : Poursuivre le suivi et l'accompagnement des jeunes majeurs à leur sortie de la protection de l'enfance.

Accompagnement : en misant sur la préservation du lien entre les jeunes majeurs et les personnes qui les accompagnent durant leur passage à l'ASE, La Maille permet le suivi systématique de tous les sortants (volontaires) jusqu'à leurs 26 ans, un accompagnement dans les démarches (administratives, soins, etc.) avec des travailleurs sociaux dédiés au sein des établissements, le développement de la pair-aidance et des réseaux d'entraide (parrainage, mentorat) et l'accès à des fonds d'urgence et de soutien pour aider financièrement (nuits d'hôtel, vêtements, etc...).

Chiffres clés : 160 jeunes suivis par an à Paris, un coût estimé à environ 3€ par jeune et par jour.

Espaces d'apaisement

SOUTIEN FINANCIER

Contexte : 50% des enfants accompagnés montrent une prévalence des troubles psy, soit 5 fois plus qu'en population générale.

Le projet : créer dans nos établissements de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse des espaces d'apaisement inspirés de l'approche Snoezelen, dédiés à des enfants et adolescents dont les parcours ont été marqués par des violences, des négligences ou des ruptures. Aménagés avec des lumières douces, des matières rassurantes, des objets sensoriels et des ambiances sonores apaisantes, et avec l'accompagnement de professionnels formés, ces espaces offrent un cadre sécurisant. Pensés selon une approche sensible aux trauma, ces espaces répondent à des besoins très concrets du quotidien : prévenir les montées de tension, accompagner les moments de crise et favoriser la régulation émotionnelle. En redonnant aux jeunes un sentiment de sécurité et de contrôle, le projet contribue directement à leur bien-être et à une meilleure qualité de vie au sein des structures.

Chiffres clés : 22 établissements équipés, 23 500€ pour financer une salle et former 12 salarié·e·s.

Développement de pratiques éducatives fondées sur les données de la science

SOUTIEN FINANCIER

Le projet : L'objectif est de structurer, diffuser et déployer des savoirs et des pratiques professionnelles éducatives fondés sur la science dans l'ensemble des établissements du secteur Jeunesse du Groupe SOS. Un accompagnement articulé autour de 2 axes : la mise en œuvre des programmes validés par Santé Publique France ou par la communauté scientifique et la formation des professionnels à leur mise en œuvre. Les thématiques visées sont : le soutien à la parentalité, la lutte contre les violences, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), la prise en compte des traumatismes, la prévention des conduites addictives, le bien-être familial, la lutte contre la récidive.

Chiffres clés : +1000 jeunes bénéficiaires, 70 établissements impliqués et co-financé notamment par : La France s'engage, DGCS, FLCA et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Séjours de découverte

SOUTIEN LOGISTIQUE

SOUTIEN FINANCIER

Le contexte : 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances en France, chaque année.

Le projet : offrir des vacances aux jeunes que nous accompagnons, c'est offrir bien plus qu'un temps de répit. Grâce à des séjours mêlant pratiques artistiques, activités sportives encadrées, actions éducatives et sensibilisation à la nature, des jeunes en grande difficulté peuvent se reconstruire, reprendre confiance et élargir leurs horizons. Qu'ils soient éducatifs, thérapeutiques ou familiaux, ces séjours ont un impact direct et durable sur leur bien-être, leur développement personnel et leurs chances d'inclusion. Ils permettent de favoriser l'autonomie, le vivre-ensemble, la vie en collectivité, la mixité sociale et enfin d'agir avec et pour la nature.

Chiffres clés : 36 000€ pour financer le départ de 75 jeunes, co-financé par les départements.

Tous à vélo !

SOUTIEN LOGISTIQUE

SOUTIEN FINANCIER

Le contexte : l'obésité et le surpoids touchent aujourd'hui 1 enfant sur 5, avec une prévalence quatre fois plus élevée dans les milieux défavorisés. De plus, les déplacements quotidiens sont essentiels pour permettre aux jeunes que nous accompagnons d'accéder aux études, aux loisirs et à l'autonomie. Pourtant, leurs possibilités de mobilité restent fortement limitées par des obstacles majeurs : absence de transports publics en milieu rural, dépendance à la voiture en zone périurbaine, coût élevé du permis de conduire, du carburant et des abonnements.

Le projet : soutenir les mobilités douces et l'activité physique des jeunes en finançant l'acquisition de vélos afin d'équiper nos établissements.

Chiffres clés : entre 2 690€ et 3 340€ d'investissement par établissement.

LE RÉCAP'

Une ambition claire

ALLER PLUS LOIN !

Des engagements forts

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES : FORMATION,
REPÉRAGE ET SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE DES VFAE¹

1. Violences Faites aux Enfants

500

PROFESSIONNEL·LES
FORMÉ·ES EN 2025

Toujours plus de jeunes accompagné·es

11 128



+9.5% VS N-1

Une approche éducative innovante basée sur la science

DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES FONDÉS SUR LES DONNÉES PROBANTES



EVARS

Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle



CPS

Compétences psychosociales



PARENTALITÉ

Améliorer les compétences parentales

Date de réalisation :

Mai 2026

Création graphique et mise en page :

Théo Chapdelaine, Groupe SOS Jeunesse

Crédits photo :

Agence Anis, Brian du Halgouët, Loum Dhérot, Tahir Osman et Théo Chapdelaine

ROULEZ
JEUNESSE !

Soutien à la parentalité, accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en difficultés psychologiques, alternatives à l'incarcération et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle... concevoir et mettre en œuvre des moyens innovants d'aide, de soutien et d'accompagnement, tels sont le moteur et la boussole du Groupe SOS Jeunesse.

Restons connectés !

groupe-sos.org/groupe-sos-jeunesse/



groupe-sos-jeunesse

GroupeSOS Jeunesse